



Juin
2018

© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl

ÉDITION SPÉCIALE

Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**



Sophie, 42 ans, associée dans un cabinet de taille moyenne, gagne 45.000 €
(base : revenus professionnels nets imposables indexés 2015)

**Quelle somme peut-elle épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
3.187,04 €***

Ce que Sophie recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	94.293,31 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	12.852,09 €
Total à 67 ans	107.145,40 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2018, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

ÉDITO	5
LE MOT DU BÂTONNIER	7
RENCONTRE AVEC M. ROBERT WAXWEILER, PRÉSIDENT DES JUGES DE PAIX ET DE POLICE	9
N'EN JETEZ PLUS !	13
CHRONIQUE LITTÉRAIRE	15
LIÈGE, AVRIL 2033...	17
CORRIGEONS-NOUS	19
INTERVIEW : MAÎTRE VERJUS	21
CECI N'EST PAS UNE COUPE DU MONDE	23
RENCONTRE AVEC FRANÇOIS DESSY	25
LE LAMBEAU	29
CHRONIQUE CULINAIRE : L'HÔTEL RESTAURANT LE ZUR POST	30

BARREAU
DE LIÈGE



Comité de rédaction

RÉDACTEURS EN CHEF
Claire Hazée et Pierre Bayard

COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, Isabelle Tasset (Éditeur responsable), Éric Franssen (coordination), Éric Therer, Elisabeth Kiehl, Sarah Lemmens, Isabelle Thomas, André Tihon, Florence Natalis, Charline Nahon, Amélie Adam, Julien Vermeiren

AUTEURS DE CE NUMÉRO

Claire Hazée, Pierre Bayard, Isabelle Tasset, André Tihon, Sarah Lemmens, Xavier Baus, Isabelle Thomas, Jari Lambert, Jean-Pierre Jacques, Fatima Omari, Amélie Adam, Julien Vermeiren

Éditrice responsable

ISABELLE TASSET
Palais de Justice
Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreauliege.be
www.barreauliege.be





C'est décidé

**on s'entoure
de vrais
partenaires**

Contactez-nous

Laurent Garray
Expert Professions Libérales
Juridiques
0470 90 22 03
laurent.garray@cbc.be



cbc.be/entreprendre - 0800 979 79

Décider d'avancer.

Quel avenir pour nos Barreaux ?

15 mai 2018. Ce n'est pas tous les jours que l'Ordre convoque ses avocats pour une assemblée générale extraordinaire. La dernière en date remonte à l'an 2012, M. le Bâtonnier Lemmens nous avait convoqués dans le but de trouver une solution à la crise de l'aide juridique. En ce 15 mai, c'étaient des enjeux tout aussi cruciaux qui nous réunissaient : comment réformer la profession ? Et surtout, les Barreaux de Huy, Liège et Verviers vont-ils enfin fusionner ?

La première partie de l'AG concernait le rapport sur l'avenir de la profession rédigé par deux experts mandatés par le Ministre de la justice : Patrick Henry et son homologue néerlandophone, Patrick Hofströssler.

Ce travail titanesque, de plus de 600 pages, avait été scrupuleusement étudié par les membres du Conseil de l'Ordre qui ont proposé, en douze thèmes, une analyse des nombreuses propositions élaborées par les deux experts.

Au terme de douze exposés brefs mais denses, chaque avocat présent aura pu être informé au mieux quant au contenu du rapport et faire part de ses questions, suggestions et observations, sachant que le Conseil de l'Ordre a également proposé un résumé écrit afin de permettre aux absents de prendre connaissance de ce travail d'analyse.

Le monde change, notre profession évolue et il est possible, pour les avocats, de donner une impulsion nouvelle à leur métier. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette analyse qui mérite d'être lue et nous vous y renvoyons¹.

Un constat doit cependant être dressé, non pas sur le contenu du rapport ou des exposés des conseillers, mais bien sur le nombre de participants à l'AG.

Environ 80 avocats étaient présents sur 950, soit moins de 10%. C'est peu. Trop peu ! A l'heure où la législation change sans cesse, où les réformes de la Justice se multiplient et où la profession évolue quotidiennement, il est regrettable qu'une AG abordant des sujets si importants n'intéresse pas les avocats ou ne justifie pas qu'ils libèrent leur agenda.

Bien sûr, nous sommes tous débordés. Entre dossiers à traiter, formations, rendez-vous avec les clients, prospections, vie privée, culturelle ou familiale, nous avons tous beaucoup de choses à faire et les journées sont trop courtes.

Cependant, si nous ne prenons pas le temps d'examiner les changements qui se profilent à l'horizon et si nous ne nous impliquons pas dans ces changements, nous risquons, une fois encore, de subir ces changements et non de les accompagner avec les conséquences lourdes que cela implique.

Une première piste pour assurer l'avenir de notre profession ne serait-elle pas que les avocats s'impliquent, à une large majorité, dans leurs ordres et dans la vie de leur profession ?

La seconde partie de l'AG concernait les travaux de rapprochement entre les Barreaux de Liège, Huy et Verviers.

Les opérations de rapprochement ont débuté il y a plus de cinq ans déjà. A l'époque, le Bâtonnier Renette avait mis sur pied un groupe de travail composé d'avocats hutois, verviétois et liégeois pour plancher sur ce projet.

Lors de cette assemblée générale extraordinaire, le travail abattu durant ces cinq années par cette commission de rapprochement nous a été présenté.

Cette présentation a débuté par la diffusion d'une vidéo dynamique, qui rassemblait les interviews de nos trois Bâtonniers. Chacun d'eux se positionne en faveur de cette fusion et, de concert, ils insistent sur la nécessité de voir aboutir ce projet, qui ne pourra être que bénéfique pour l'ensemble des avocats des trois Barreaux actuels. Parmi les avantages soulignés, notamment : la représentativité qui sera plus importante pour siéger aux assemblées d'avocats.be, le travail des commissions déjà mixtes qui fonctionnent, ou encore l'élan nouveau que va représenter ce rapprochement.



Nos Bâtonniers restent également attentifs à l'importance de préserver une justice de proximité.

A l'issue de longs échanges, le groupe de travail a rédigé un protocole qu'il a soumis aux trois Conseils de l'Ordre². Il s'agit d'une feuille de route qui définit des propositions de lignes directrices pour organiser cette fusion.

Dans quelques semaines, une consultation populaire sera organisée au sein du Barreau de Liège (et au sein de chacun des trois Barreaux). Chacun de nos confrères pourra donc se prononcer sur l'union des Barreaux. C'est ensuite aux Conseils de l'Ordre qu'il reviendra de voter en faveur –ou non– de cette fusion.



Espérons que cette occasion soit la bonne et que nous soyons nombreux à nous sentir concernés par ce projet...ou en tout cas, plus nombreux que les quelques confrères qui assistaient à cette assemblée générale.

Si ce projet échoue, il est, en tout état de cause, fort à parier que la fusion nous sera imposée, peut-être déjà plus rapidement que nous ne pourrions l'envisager. Pourquoi donc ne prendrions-nous pas les devants ?

Pierre BAYARD et Claire HAZÉE
Rédacteurs en chef

¹ https://justice.belgium.be/sites/default/files/rapporttoekomstadvocatuurrapportavenirprofessiond_avocatfinal.pdf

² Un site internet a spécialement été créé pour présenter le projet : <https://rapprochementavocats.wordpress.com/>. N'hésitez pas à le consulter. Il permet notamment d'interroger les membres de la commission de rapprochement sur leur travail.



ASSURANCE AUTOMOBILE UN TARIF TRÈS CONCURRENTIEL RÉSERVÉ AUX AVOCATS ET A LEUR CONJOINT

Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, Avenue Herrmann-Debroux 2, B-1160 Bruxelles
Tél 02/674 97 01 - fax 02/674 99 54 - stephane.herbauts@marsh.com

LEADERSHIP, KNOWLEDGE, SOLUTIONS...WORLDWIDE.



LE MOT DU BÂTONNIER



*Madame le Bâtonnier.
C'est ainsi que vous m'appelez.
Bâtonnier, c'est mon identité.*

Etre bâtonnier « c'est comme ouvrir une colonie de vacances. Votre vie, d'ordinaire solitaire est soudain chahutée par une multitude de personnes qui arrivent et viennent chambouler votre existence. Ils arrivent un matin à bord d'un grand bus et vous devez vous en occuper. Vous êtes responsable de tout parce que vous êtes... » le bâtonnier.

Cette description je l'ai trouvée dans le « Livre des Baltimore » de Joël Dicker.

Il parle de l'écrivain.

Je m'y retrouve un peu.

Mais mon histoire est plus passionnante car mes personnages sont réels.

Mon histoire a commencé il y a un an.

Je n'ai jamais imaginé que tout irait aussi vite, que les relations humaines seraient aussi riches, qu'autant d'énergie positive se dégagerait de tous ceux qui travaillent pour notre Ordre, que des liens aussi forts se noueraient entre tous les bâtonniers de Belgique, qu'Avocats.be était autant présent et actif pour la défense de notre profession.

Pourquoi faire toute une histoire de l'Everest, ce n'est qu'une montagne. (Junko Taboi)

Pendant que j'écris, j'ai sous les yeux la photo stylisée d'une jeune femme qui escalade une paroi.

Vous me direz que ce n'est pas l'Everest.

Mais on ne sait trop si elle monte ou descend la paroi.



Gageons qu'elle monte puisqu'elle illustre le rapport sur l'avenir de la profession d'avocat.

Un grand alpiniste avait écrit un jour que monter est facultatif, descendre est obligatoire.

C'est vrai, mais il faut monter pour savoir ce qui se passe en dessous.

L'inverse n'est pas vrai.

C'est pourquoi au conseil de l'Ordre nous avons visé le sommet en travaillant dans un esprit constructif. Nous avons, dans l'urgence, consacré un nombre d'heures incalculable, à l'examen de ce rapport.

Les réflexions ont été alimentées par les avis donnés par les commissions de l'Ordre, par le bureau d'aide juridique, par les membres du conseil de discipline, par les avocats qui pratiquent le droit des étrangers.

Nous avons organisé un conseil de l'Ordre commun avec les barreaux de Mons et de Gand et avons mieux compris les différences de sensibilités entre le Nord et le Sud du pays. Nous avons enfin organisé, à Liège, cette assemblée générale extraordinaire, le 15 mai 2018.

Si tu veux aller vite, vas-y tout seul. Si tu veux aller loin vas-y avec d'autres. (Proverbe africain)



À l'heure où ce texte est rédigé, j'ignore si nous aurons eu l'occasion de nous prononcer sur la création d'un barreau unique regroupant les avocats francophones de la province de LIEGE et si oui quel aura été le résultat de cette consultation.

En toute hypothèse, le travail de réflexion sera poursuivi par les conseils de l'Ordre des trois barreaux, Liège-Huy-Verviers, nouvellement élus.

Ce nouveau barreau, c'est un pas de plus et non une simple triade ou une structure triface.

J'ai cru et je crois à un barreau francophone de la province de Liège, première étape vers d'autres structures et pourquoi pas vers un barreau wallon ?

Les structures ordinales sont aujourd'hui obsolètes, les barreaux flamands l'ont compris, ils ont franchi le pas et ont créé un seul barreau par province.

Unissons-nous pour défendre une justice proche du citoyen et mettre à l'honneur les moyennes et petites structures d'avocats.

Donnons aux structures ordinales, les moyens de travailler avec un staff administratif de qualité.

Veillons à une harmonisation des pratiques.

Garantissons les enclaves aux centres de Huy, Verviers et Liège, par l'élection d'un vice-bâtonnier dans chaque entité.

Créons un comité de direction qui dressera les lignes de politique générale et donnera l'impulsion pour la réalisation de projets de grande envergure au niveau provincial.

Réfléchir, cela ne consiste pas à arrêter tout et se mettre à penser. (E. Ballardur)

Alors, quels sont les projets en chantier ?

C'est une question que les bâtonniers aiment aborder au moment des bilans pour



faire comprendre qu'ils réfléchissent et que la réflexion se poursuit.

Chantier ? Comme si nos actions avaient un lien avec l'architecture, la construction d'un bâtiment avec des délais de fabrication, des dates de livraison.

Et pourquoi pas ?

Nos réflexions actuelles portent :

Sur l'amélioration de la communication interne par la mise en œuvre d'une application web avec les barreaux du Brabant wallon et de Namur;

Sur l'amélioration de la communication externe par la création d'un nouveau site ;

Sur la formation continue des avocats en collaboration avec l'Université de Liège;

Sur la création avec la magistrature et l'Université de Liège d'un logiciel d'aide à la décision et à la rédaction;

Sur l'achat groupé de bases de données juridiques;

Sur l'ouverture d'une maison de l'avocat.

Chers confrères, l'histoire qui a commencé il y a un an n'est pas terminée, ce n'est pas mon histoire c'est la vôtre et elle se fait avec vous.

Nous avons encore quelques chapitres à écrire ensemble et je compte sur vous.

Isabelle TASSET

RENCONTRE AVEC M. ROBERT WAXWEILER, PRÉSIDENT DES JUGES DE PAIX ET DE POLICE



Claire Hazée (CH) : Monsieur le Président, vous êtes originaire de Liège et avez étudié dans la cité ardente. Pourriez-vous décrire votre parcours professionnel en quelques mots ?

Robert Waxweiler (RW) : Après avoir pratiqué le métier d'avocat pendant plusieurs années, j'ai exercé la fonction de Substitut du Procureur du Roi, de 1983 à 1986. Ensuite, à partir de 1986, j'ai siégé comme Juge de paix du deuxième canton de Liège jusqu'à ma nomination comme Président des juges de paix et de police, en novembre 2017.

CH : Comment vous êtes-vous préparé à exercer cette nouvelle fonction ?

RW : Initialement, je n'étais pas convaincu de l'efficacité de la loi qui a réformé le paysage judiciaire et qui a créé la fonction de Président des Juges de paix et de police. Je n'étais pas convaincu de l'utilité et de la pertinence de cette réforme. C'est en voyant fonctionner

Thierry PAPART et en constatant les résultats qu'il obtenait que j'ai radicalement changé d'avis.

J'étais donc initialement plutôt opposé à cette réforme. Je trouvais que les choses fonctionnaient bien en l'état, que les justices de paix et les trois tribunaux de police de l'arrondissement – qui sont devenus les trois divisions – fonctionnaient en harmonie.

Thierry m'a ouvert les yeux et j'ai compris que, finalement, il y avait moyen d'uniformiser les procédures, d'harmoniser les processus de travail et de

faire que les magistrats communiquent davantage. J'ai donc réellement changé d'optique, et j'ai aperçu dans cette fonction une utilité et un attrait.

Puis, il est arrivé ce qui est arrivé à Thierry. Passant d'un extrême à l'autre, j'ai envisagé de prendre la relève. Il y a donc eu un passage de réticence, ou même de résistance, à une totale adhésion. J'en suis arrivé à être convaincu de l'utilité de la fonction et du travail positif à effectuer.

CH : La suppression de certains cantons de justice de paix a été annoncée. Comment comptez-vous gérer cette réforme ? Comment comptez-vous pallier les éventuelles difficultés que ce changement pourrait engendrer ?

RW : Dans ce processus de suppression, il y a une phase qui a déjà été concrétisée, c'est la phase 2 : la suppression des justices de paix à sièges multiples. Pour Liège c'est la suppression des sièges de Stavelot et Malmedy

avec retour à Spa ; c'est la suppression du siège de Herve avec retour à Verviers et c'est la suppression du siège d'Aubel avec retour à Limbourg. Il s'agissait donc de supprimer les sièges « surnuméraires », comme dit le ministre. Suppression d'une justice de proximité géographique, en tout cas.

Cette suppression de justice de proximité géographique va s'aggraver avec la phase 3 du processus qui vise le découpage des cantons. La loi est votée et va entrer en application à partir de 2018, petit à petit par arrêtés royaux. Le but est d'arriver (c'est un objectif essentiel pour le ministre) à la suppression de deux sièges : Hamoir et Saint-Nicolas. Là aussi, il en découlera une diminution de la proximité géographique avec le justiciable.

J'ai toujours pensé que la justice de paix était une justice de paix de proximité et que cette proximité était, notamment, géographique. Ces réformes-là, on n'y changera plus rien, elles sont engagées. Il faut parvenir à compenser les effets que j'estime négatifs via d'autres mesures. Il faut rapprocher le justiciable des justices de paix par d'autres moyens. Par exemple, pour faciliter le rapport du justiciable avec les différentes justices de paix, il faudrait mettre en place des formulaires uniques et des procédures harmonisées.

Il est aussi indispensable de donner plus d'informations au justiciable. Je me suis, en effet, aperçu que, dans des procédures que l'on peut considérer comme simples, comme par exemple les administrations de biens, les justiciables sont fort peu informés de leur déroulement et des conséquences exactes. Il faut pourtant parvenir, par différentes campagnes (par des folders, par des informations qui seraient données de manière claire, mais dans les limites légales par les greffes), à rapprocher le justiciable des justices de paix pour compenser cette perte de proximité géographique.

CH : Vous m'avez parlé de procédures harmonisées : de quoi s'agit-il ?

RW : Voici un exemple mais il y en a d'autres. Toutes les justices de paix utilisent, en matière de bail (qui est une des deux grosses compétences des justices de paix), des requêtes →

Et vous ? Qui vous défend ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats.

RC professionnelle, assurance soins de santé, assurance conducteur... La meilleure couverture négociée par votre barreau et AVOCATS.BE en votre faveur.

www.ethias.be

ethias

Ethias S.A. rue des Croisiers 24, 4000 Liège, RPM Liège – TVA : BE 0404.484.654 – IBAN : BE72 0910 0078 4416 – BIC : GKCCBEBB

totallement différentes. À Liège, dans les trois cantons, les requêtes que nous sommes occupés à harmoniser et à uniformiser, étaient totalement différentes. Si nous parvenions, pour chaque canton, à établir un modèle de requête unique (qu'on pourrait faire circuler), l'accès du justiciable à la justice serait rendu considérablement plus facile. Le justiciable pourrait se rendre dans n'importe quelle justice de paix pour obtenir une requête qu'il pourrait ensuite déposer au greffe du canton concerné.

Il me paraît anormal que des formulaires de base comme ceux-là soient assez différents d'un canton à l'autre. Sur le fond, ces formulaires mentionnent les mêmes questions mais leur présentation peut être très différente, d'une justice de paix à l'autre.

Cette uniformisation – sans toucher à la liberté juridictionnelle, parce que les juges doivent évidemment juger comme ils l'entendent – doit se faire par le biais de groupes de travail.

Il faut arriver à se mettre d'accord avec l'ensemble des juges de paix pour que, dans tel contentieux (électricité ou de consommation d'eau, par exemple), on aboutisse à une condamnation d'un montant calculé de manière identique en principal, à titre de clause pénale, ou d'intérêts. Les justiciables, quelle que soit la justice de paix devant laquelle ils comparaissent, doivent aboutir au même type de décision ou, en tout cas, au même type de décision sur le fond.

CH : Ces dernières années, les réformes de la justice se sont succédées. Cela fait déjà trois ans que le Tribunal de la Famille a été créé. Comment cette réforme, qui a impliqué un glissement de compétences des juges de paix vers le Tribunal de Première Instance, a-t-elle été vécue par vos pairs ?

RW : De manière très variable. J'ai des collègues qui appréciaient les matières familiales, d'autres beaucoup moins. Il n'y a donc pas de généralisation possible, certains ont été très contents de ce transfert et d'être débarrassés d'un contentieux qu'ils n'aimaient pas, d'autres le regrettent. Mon sentiment est qu'il devenait anachronique que le contentieux familial continue à être attribué aux juges de paix en début et en fin de course : en début de course dans les mesures de séparation provisoire et en fin de course concernant les pensions alimentaires et parts contributives.

Je trouve que ce transfert vers le Tribunal de la Famille relève de la cohérence et qu'il était assez étrange que le juge de paix intervienne à deux moments distincts dans le contentieux familial. Mais, je le répète, il y a des collègues

qui appréciaient ce contentieux car il relevait de la justice de proximité. Pour eux, il est dommage que ces matières échappent désormais au juge de paix.

Avec le recul, je pense cependant que le Tribunal de la Famille fait très bien son boulot et que le chemin inverse ne se fera pas. Le système est devenu cohérent. Ceux qui regrettaient le départ de ce contentieux n'en demandent d'ailleurs pas le retour.

CH : Selon vous, les différentes réformes de la justice qui sont en œuvre vont-elles dans un sens favorable ? On reproche parfois au ministre d'aller un peu trop vite ; quel est votre avis ?

RW : La plupart des réformes du ministre me paraissent dictées par des objectifs budgétaires. On voit très peu, que ce soit dans la suppression des sièges que j'ai évoquée ou dans le découpage des cantons, transparaître l'intérêt du justiciable ou une répartition logique de la charge de travail. On voit uniquement des mesures budgétaires, qui consistent à supprimer un certain nombre de magistrats ou de greffiers.

Il y a cependant des réformes techniques qui sont cohérentes. Mais je crains que la volonté de rationalisation des justices de paix (moins du tribunal de police mais des justices de paix surtout) ne soit pas dictée par l'intérêt du justiciable mais uniquement par des soucis budgétaires.

CH : On parle de la modification à venir des compétences du juge de paix (taux de ressort, arrivée du règlement collectif de dettes etc.) Comment voyez-vous les choses ?

RW : L'augmentation de la compétence générale des juges de paix de 2.500,00 € à 5.000,00 € est, en effet, envisagée. En soi, cette augmentation n'est pas illogique. L'augmentation du contentieux risque, par contre, d'être importante. Il n'y aura pas nécessairement plus de dossiers, mais ils seront plus complexes.

Augmenter le plafond de la compétence générale à 5.000,00 € impliquerait probablement que bon nombre de petits dossiers de construction relèveraient de notre compétence. Ceci impliquerait inévitablement un alourdissement de la charge de travail, sans aucune compensation sur le plan du personnel. Ce projet de réforme n'est néanmoins pas éminemment critiquable en soi.

D'autres projets du ministre ne se sont pas encore concrétisés, tel que le transfert du

règlement collectif de dettes. Le ministre a d'abord annoncé que ce transfert interviendrait dans le courant de cette législature, pour finir par indiquer que cela se concrétiserait probablement plutôt lors de la législature suivante ou même ne se concrétiserait pas.

Les positions des juridictions se sont clarifiées : les juridictions du travail ne sont plus du tout demanderesse d'abandonner ce contentieux et plus aucun président des juges de paix et de police n'est demandeur d'un transfert, du moins sans modification en profondeur des structures.

L'argument qui avait séduit certains était l'argument de proximité : puisque qu'on traite les administrations de biens, pourquoi ne pas traiter les règlements collectifs de dettes aussi ?

Cet argument-là pourrait tenir la route s'il y avait, corrélativement, une augmentation du nombre de magistrats et une augmentation du personnel (autrement formulé : si le personnel qui s'occupe actuellement de ces matières-là dans les tribunaux du travail était transféré vers les justices de paix). Mais cela pourrait entraîner d'autres conséquences lourdes pour le Tribunal du Travail. Si ce contentieux devait échapper au Tribunal du Travail, une crainte pour son existence même ne pourrait être exclue.

Quant aux modifications de compétence, à part le RCD et la compétence générale, il me semble que le ministre n'ait pas d'autres projets de réforme en vue.

CH : Vous êtes devenu l'autorité disciplinaire de l'ensemble des juges de paix et de police de la Province. Entendez-vous harmoniser certaines procédures ou pratiques de ces magistrats ? Le cas échéant, comment entendez-vous procéder, tout en leur permettant de conserver leur liberté de pensée et de rendre la justice ?

RW : L'équilibre est difficile à préserver. La liberté juridictionnelle doit être absolue, évidemment. Mais nous devons également viser l'efficacité.

Je crois qu'on n'arrivera à résoudre ce qui peut paraître comme un paradoxe que par la création de groupes de travail, que par l'association d'un maximum de magistrats à réfléchir en commun à des solutions.

Imposer ne rimerait à rien. Ces groupes de travail, composés des magistrats (qui sont demandeurs d'y participer), ont déjà fonctionné ainsi par le passé. Certains ont déjà recommencé à travailler. Essentiellement, il s'agirait de groupes de travail pour le conten



→

tieux de masse (les contentieux pour l'électricité, consommation de gaz, téléphonie, eau) et pour les incapacités (pour se mettre d'accord sur des ordonnances-type en matière de traitements, de l'administration de biens ou de la personne, par exemple).

Il y a un groupe de travail qui va tenter d'objectiver la charge de travail dans les différentes justices de paix et dans les différentes divisions des tribunaux de police. Si nous arrivons à trouver un instrument de mesure de la charge de travail, cela devrait permettre de favoriser une mobilité entre les justices de paix et les divisions du tribunal de police et donc de répartir plus équitablement cette charge. Une fois qu'elle serait répartie plus équitablement, les différents juges de paix seraient confrontés à un volume de dossiers plus ou moins identique à traiter. Ils pourraient les traiter avec suffisamment de temps et donc avec une attention accrue.

CH : Quels sont, selon vous, les grands défis actuels auxquels les juges de paix et de police sont confrontés ?

RW : Il existe un défi général, je crois : c'est arriver à ce que les justices de paix et les divisions des tribunaux de police par arrondissement constituent une véritable entité. Il faut créer un esprit commun de juridiction. Ce n'est pas encore le cas pour le moment. L'entité « justice de paix/tribunal de police » doit devenir une véritable juridiction comme les autres et doit fonctionner d'une manière harmonieuse, avec un dialogue permanent en son sein mais aussi avec une mobilité entre les différentes juridictions au sein de l'entité.

Je crois que le gros défi, c'est ça : que l'ensemble des collègues acceptent de faire partie de cette même juridiction et travaillent avec les mêmes impulsions et la même dynamique.

CH : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Propos recueillis par Claire HAZÉE



Je craque !

Je suis souvent chagriné de la phraséologie des avocats.

A mon estime (le mot est choisi), un avocat est un professionnel du langage.

S'il rend la parole pour un autre, c'est parce qu'il va être plus clair que celui-ci. Il pourra expliquer avec toute la limpidité requise sa situation, ses arguments, ce qu'il souhaite et ce qu'il ne veut pas.

En principe ...

Je n'entends pas fustiger ici les mots qu'il utilise en ce qu'ils paraissent relever du jargon car son rôle est aussi de traduire en termes juridiques ce que son client lui expose en langage commun.

Lorsqu'un médecin parle de spondylyse, je suis bien obligé de le croire sur parole, tout comme quand mon garagiste tente (vainement) de m'expliquer « ce qui ne va pas » dans mon moteur.

Si je suis curieux, je pourrai toujours tenter de comprendre ce qu'ils m'ont dit, l'un et l'autre, grâce à un dictionnaire (spécialisé) !

Pour la terminologie, je concède quand même que je suis vite crispé quand un informaticien prétend m'expliquer comment me servir de mon ordinateur et utilise à cet effet des termes

dont il espère qu'ils vont m'impressionner sur ses hautes connaissances et qui, en réalité, ne signifient pas ce qu'il croit.

Faire un choix, même avec une souris, ce n'est pas « saisir une requête » !

Je pourrais donner cent autres exemples des dérives langagières de ces nombreux « professionnels » mais je souhaite m'en tenir ici à ma détestation de l'utilisation abusive, par des avocats de tout poil, de mots prétentieux et souvent mal appropriés.

Leurs sentences ne sont-elles pas à l'origine du fait que le sacro-saint « grand public » nous tient souvent pour des personnages suffisants, voire arrogants ?

En relisant dans la JLMB quelques chroniques d'un maître, Paul MARTENS, on perçoit vite que la simplicité du langage et sa clarté ne ternissent aucunement la brillante intelligence du propos !

Il fut une époque où, bien que réfractaire au droit administratif, je me suis délecté de ses commentaires d'arrêts du Conseil d'Etat ... Je ne comprenais souvent ces derniers qu'après l'avoir lu, lui.

Je ne me considère pas comme ressortissant (et non ressortant, comme on le lit souvent) à la catégorie des ombrageux puristes et des formalistes chicaneurs en suppliant ici mes pairs d'expurger leurs textes de leurs anglicismes inutiles et autres formules à la mode (souvent empruntées à la publicité ou au sabir journalistique), bref de toutes les pédanteries qui polluent leurs commentaires.

Quand un jeune avocat m'assène un avantageux « Vous n'êtes pas sans ignorer », je l'excuse d'ainsi dire juste l'inverse de sa pensée : il a choisi une formulation qu'il maîtrise mal, sans doute pour se donner des airs solennels, et au demeurant je soupçonne souvent son patron de l'avoir inspiré.

Je voudrais au passage lui dire quand même, à lui aussi, qu'il est superflu de vouloir compenser sa jeunesse par un ton affecté mais ce n'est pas lui non plus que je tiens à prendre pour cible ici.

Tant qu'à faire de m'énerver un peu, me fondant sur l'adage qui veut que l'exemple doit venir d'en haut, je choisirai comme victime ... le Président de l'OBF.

À titre d'exemple, le 21 septembre 2017, voulant attirer notre attention sur la sempiternelle « révolution numérique » (dont on nous rebat les oreilles depuis 30 ans), notre Président ne fut en effet pas avare en expressions et termes ... agaçants.

Il faut dire que son « Mot du Président », une fois n'est pas coutume, arrivait en deuxième place dans *la Tribune*.

Il suivait un courrier enthousiaste de six jeunes avocats du Barreau de Bruxelles nous donnant des nouvelles de « l'incubateur » (une couveuse, quoi ?) en agrémentant leur laïus de tournures soufflées comme :

- Comme annoncé « durant » la Tribune du 30 juin ;
- L'incubateur vise à placer l'avocat au cœur de l'innovation ;
- Le digital est une vague irrésistible qui impacte tous les secteurs de la société ;
- Repartir avec des next steps concrets ;
- Faire cohabiter les LegalTech ;
- Permettre aux avocats qui « lancent leur pratique » ;
- Nous relayerons régulièrement « de » l'information, etc.

En bref : au-delà des slogans emphatiques, il me paraît que l'insertion à toute force de mots anglais pour faire « hype » n'est pas un « must », en sorte que les *LegalTech*, *next steps* et autres *business models* paraissaient évitables.

Quand on ne trouve pas de traduction à un mot anglais, c'est souvent qu'on n'est pas sûr du sens à lui donner. Au demeurant, au substantif anglophone, on trouve les synonymes *xénophile* et ... *snob*.

De même, l'irritant *impact* que nous servent en tic verbal tous les médias était franchement



superflu et l'inexistant verbe *impacter* est lui aussi assommant et médiocre. Plus rien ni personne n'est atteint, touché, influencé, marqué, contaminé, frappé (de plein fouet ou non), ému, bouleversé, choqué, déstabilisé, retourné ou altéré : tout est définitivement « impacté » !

Enfin, qu'on lance un moteur ou une mode ou qu'on se lance en politique, ça paraît envisageable mais qu'on lance sa pratique, c'est presque libidineux.

Sans doute galvanisé par ce langage qu'il a peut-être trouvé inventif, le Président s'est engouffré dans la brèche et a associé dans une même phrase deux qualificatifs malencontreux : digital et profond ... !

Entraîné par la fougue de ses cadets, il nous ressert un impact de bon aloi, semble céder au modernisme à tout prix en voulant discuter « des nouveaux modèles des liens avocat-client » – c'est, au moins, mystérieux ! – et ne peut s'empêcher de nous proposer des ateliers (ndr : protégés ou maçonniques ? Car à défaut, on se demande qui y tient le rôle de l'artiste) ... participatifs !

Alors celui-là (l'adjectif supposé), vraiment, je souhaiterais le voir rejoindre, à la décharge, le collaboratif dont on nous inonde (aussi) en prétendant réinventer l'eau tiède : l'un et l'autre sont absents de tout dictionnaire digne de ce nom et ils boursouflent sérieusement la rhétorique de leurs fervents usagers.

Je voudrais aussi (mais je sais que c'est un vœu pieux) qu'on cesse de nous abreuver de notre supposée expertise et qu'on laisse ce mot à sa juste place, celle de la procédure par laquelle on confie à un véritable connaisseur le soin de donner son avis technique, que cette expertise soit judiciaire, amiable, médicale ou psychiatrique.

L'ensemble des connaissances concrètes acquises par l'usage et développées par la pratique se dénomme (tout bêtement ?) l'expérience et, contrairement à une idée manifestement répandue, utiliser le vocable exact me semble plus efficace que ringard !

Je dois néanmoins à l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que, cette fois (la Tribune de septembre 2017) – car ce n'est pas toujours le cas, doux euphémisme -, on a certes inventé des mots et abusé d'expressions mais on n'a pas torturé l'orthographe.

Ayant lu (par exemple) un *compte rendu de la Rentrée de Namur 2017* de la Tribune n° 111, j'avais déjà préparé un petit mot acide qui épinglait notamment :

« L'humour et la cocasse se disputent alors la place de l'inédit », ça ne veut rien dire. Même si on considère que LA cocasse est une *bête* faute de frappe...

Je passe rapidement sur le fait que l'auteur ne semble pas vouloir s'encombrer de la concordance des temps : est-ce que ça intéresse encore quelqu'un ?

Je note au passage qu'*avoir eu peu de temps pour se préparer* se dit ici « les défections laissent une réalité de calendrier congrue » ... !

Quand on y ajoute que « l'angoisse du vide et du néant laisse évoquer les sujets les plus farfelus », on a carrément la trouille.

Des formules comme « la force de l'avocat en son prétoire » relèvent (pour moi) de la poésie de Colruyt mais s'oublie rapidement lorsque des questions essentielles sont posées ; à titre d'exemple : « La recherche de la vérité serait-elle au prix de la confrontation des arguments ? ». Fortiche !

Je vous abandonne à l'une de ses dernières réflexions : « Je sais que l'investissement du plus grand nombre et l'honneur fait par la tradition sera saisi l'an prochain ».

Est-ce bien raisonnable ?

À cette autre occasion de m'inquiéter de l'usage de la langue française, je conclusais quasi « amitieusement » ainsi : « Je vous en conjure, sans académisme exagéré : *il faut se calmer les gars !* ».

Je clorai ici par une même supplique : « À tous les candidats écrivailleurs (et il s'en trouve hélas quelques-uns – j'en ai d'autres en réserve ...), je demande grâce : n'en jetez plus ! ».

Jari LAMBERT



Lettres à Ysé, de Paul CLAUDEL

Il s'agit d'un inédit de Claudel, publié au mois d'octobre dernier. Ysé, c'est Rosie (Rosalie) Vetch (née Sciborr-

Rylska), qu'il rencontra, de même que son mari, Francis Vetch, en octobre 1900, à bord du paquebot qui le ramenait en Chine pour y exercer les fonctions de consul de France à Fou-tcheou. Claudel était célibataire, pas Rosie... Ils vécurent néanmoins pendant quatre ans à Fou-tcheou, dans une atmosphère quasi conjugale, au consulat, avec, semble-t-il, l'autorisation complaisante du mari. Rosie rembarqua seule pour la France en août 1904, enceinte des œuvres de notre auteur. Sur le bateau, elle fit la connaissance de celui qui allait devenir son second mari, Jan Lintner. Les premières lettres de Claudel remontent à cette époque ; il lui reprocha une « horrible trahison ». Ne recevant aucune réponse, il cessa d'écrire. Entre-temps, Louise était née. En 1917, coup de théâtre : alors qu'il est ministre de France à Rio de Janeiro, il reçoit une lettre de Rosie ; s'ensuivit une reprise de la correspondance et, d'une manière intermittente et cachée, des relations « physiques » (il faut savoir que Claudel était à ce moment marié et père de famille). La dernière lettre est de 1947, Rosie mourut en 1951, Claudel en 1955 et Louise en 1996.

Sept ans après la mort de sa mère, Louise vendit les lettres à un libraire parisien, Jean Loize. Celui-ci, en 1975, les céda à son tour à un médecin anversois, le baron van Bogaert, lequel les légua au musée des Beaux-Arts d'Anvers, faisant toutefois défense de les publier avant juin 2000. A ce moment, les enfants de Claudel interdirent la publication de leur vivant. Il fallut encore attendre octobre 2017 pour que les lettres fussent enfin éditées et pour la première fois connues.

Les lisant, on ne peut que constater que Rosie fut le grand amour de Claudel ; elle inspira les

personnages d'Ysé, dans *Partage de midi* (d'où le titre choisi par l'éditeur) et de Prouhèze, dans *le Soulier de satin*. A partir de 1917, Claudel ne cessa d'envoyer de l'argent à la mère de sa fille, parfois de grosses sommes, avec la complicité bienveillante de Philippe Berthelot, ami et secrétaire général du Quai d'Orsay, lequel ne laissa, pour cette raison, de lui confier des ambassades « lucratives ». Une lettre du 27 juillet 1934 nous apprend que ce fut seulement à la fin de 1933 que Louise sut que son parrain était son père.

Peut-être pour soulager sa conscience, Claudel, à de nombreuses reprises, justifie son amour pour Rosie par l'Amour divin : « c'est Dieu qui a voulu cet Amour en forme d'épreuve et d'apprentissage de l'altruisme » (lettre 13) ; « il me semble que nous n'appartenons plus à cette vie et que déjà nos âmes s'étreignent dans l'éternité » (lettre 50). Evoquant une de leurs premières rencontres, il écrit : « quand je vous ai revue à Canton, il y a eu cette espèce de paralysie et d'engourdissement de toutes mes facultés et cette espèce d'agonie, et un besoin de vous immense, profond, irrésistible, désespéré, bien au-delà de votre corps et de votre visage » (lettre 12). A la fin, la correspondance se fait plus prosaïque : « Je n'ai jamais eu l'intention de te couper totalement les vivres, comme tu as pu t'en assurer en allant chez ton banquier. Tant que je conserverai ma place, tu continueras à toucher les 3.000 francs de pension que je te fais, mais, quand j'aurai ma retraite, mes ressources diminueront énormément et il me sera probablement impossible de continuer ainsi » (lettre 178).

J'aime beaucoup Claudel, le style lyrique des Cinq grandes odes, son théâtre ; selon moi, le *Soulier de satin* est un chef d'œuvre absolu. La lecture de son journal a constitué (je l'ai déjà écrit dans ces colonnes) une grande étape de mon parcours intellectuel. Est-il encore lu des jeunes générations ? Peut-être que ces lettres restitueront le côté humain de sa nature et contribueront à la (re)découverte de son génie poétique : comme nous, il a aimé et pas seulement Dieu.



Et moi, je vis toujours, de Jean d'ORMESSON

Jean d'Ormesson est mort ! Jean d'Ormesson est mort ! Nouvelle déchirante de ce matin de décembre.

Nous perdons notre compagnon de toujours, l'Art un des derniers représentants de la littérature française du XXème siècle.

Mon dernier rêve sera pour vous fut le premier livre de notre auteur que je lus ; il m'y fit découvrir Chateaubriand grâce à ces mots merveilleux adressés par l'Enchanteur à son grand amour, Juliette Récamier. Je connus ensuite ses premiers classiques, *La Gloire de l'Empire*, *Au plaisir de Dieu*, *Dieu*, sa vie, son œuvre. A partir de *l'Histoire du Juif errant*, certains eurent l'impression de lire chaque fois le même livre ordonné différemment : une mise en scène de l'aventure humaine, un bilan, un regard universel. Son livre posthume est dans cette ligne : le personnage principal, c'est *l'Histoire*, tantôt homme, tantôt femme, l'homme errant, pourrait-on dire, qui, comme le *Juif errant*, s'écrie à la fin : « Chacun meurt à son tour // Et moi, je vis toujours ».

Livre pour lettrés ? La première phrase (« Longtemps, j'ai erré dans une forêt obscure ») est un clin d'œil à Proust et les références ne manquent pas pour qui peut les trouver. Jean d'Ormesson fut un homme à l'ancienne, malgré qu'il en ait. Il écrivait à la plume (au crayon, en fait) et ne possédait pas d'ordinateur. « Mes vies se sont confondues avec les livres. Les bibliothèques et les librairies ont été mon destin. Vivre, pour moi, pour tous les moi où je me suis glissé(e) les uns après les autres, c'était d'abord lire un livre » (p.122).

Le thème est une histoire de l'humanité, de l'homo habilis à l'homme d'aujourd'hui, de l'aube africaine à la théorie du big bang, une *Odyssée du Temps*. Il s'attarde parfois à certains âges : « Avec Ronsard, avec Montaigne, avec Malherbe s'ouvrent déjà les prémices





d'une époque qui peut rivaliser avec l'Athènes de Périclès, avec la Rome de Virgile et d'Horace. Ce qui se passe en France dans les deux derniers tiers du 17^{ème} siècle peut être appelé à bon droit le miracle français » (p.141). Imaginez que La Fontaine, Molière, Racine et Boileau fréquentaient dans la même taverne de la montagne Sainte-Geneviève, qu'ils se courtoyaient, qu'ils buvaient un verre ensemble, à la même table ! Combien de paparazzi auraient souhaité être là ? Prendre une photo, enregistrer leur conversation ? Bien évidemment, écrit-il, « je sais que les fables de M. de La Fontaine seront condamnées pour immoralité par Rousseau et par Lamartine mais sauvées par les enfants » (p.151). On pardonnera à Jean d'Ormesson de consacrer près de quarante pages (sur deux cent soixante-dix) à cette période, sa patrie, après tout, c'était la langue française (comme dit Léautaud). Notons en passant que le pauvre Ronsard fit montre de tant d'insistance auprès de certaines dames (p.139) que, de nos jours, il eût été poursuivi pour harcèlement et peut-être même traité de porc, ce qui nous aurait privés de certains des plus beaux vers de la littérature française (Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle etc.).

Dans la dernière partie, la littérature cède la place à la science, Homère, Proust et Joyce à Einstein, Bohr et Heisenberg. « La science a fait table rase du passé. Et elle domine mon avenir et le vôtre dans un mélange formidable d'espérance et d'angoisse » (p.264). Il cite Jankélévitch (« Si la vie est éphémère, le fait d'avoir vécu une vie éphémère est un fait éternel » (p.271)) et laisse les derniers mots à son héroïne, l'Histoire : « Le dernier masque que j'avais pris est celui d'un garçon, déjà vieilli sous le harnais, qui s'était mis en tête de rédiger mes Mémoires. Il avait pondu, dans sa jeunesse, une chronique truquée de sa famille, une fausse histoire du monde, une biographie bien imparfaite de Dieu. Il m'a tannée pour retracer mes aventures. J'avoue : je l'ai laissé faire. Je le regrette » (p.280). Et ce livre ne constitue, en dépit de son ambition, qu'un livre de plus parmi les autres (p.280).

Et maintenant, il n'est plus là et nous ne saurons plus rien. Avec Raymond Aron et lui, les portes du savoir s'étaient entrouvertes, elles se referment pour longtemps sur leurs lourds battants de ténèbres. Jean d'Ormesson est mort ! Jean d'Ormesson est mort !

André TTHON

Notre reporter de l'Open Barreau, Me HENRY, quatrième du nom, va à la rencontre de notre ancienne consœur, Isabelle THOMAS. C'est au vingtième étage d'une tour dominant Liège, qui lui vaut d'ailleurs le surnom de « Pythie de la Tour », qu'elle nous ouvre la porte, dans un nuage d'ambre et d'encens.

De lourdes et opulentes tentures ocre et fushia recouvrent les murs d'une salle d'attente qui, dit-on, ne désemplit jamais. Après nous avoir fait enlever nos chaussures, elle nous fait entrer dans son cabinet de consultation, une pièce dépourvue de toute source de lumière naturelle, « l'énergie du soleil détournant ma concentration », nous confiera-t-elle un peu plus tard, son éternel fume-cigarillo toujours flanqué au coin de sa bouche étrangement fardée.

Le mysticisme s'inscrit dans chaque détail : statues de déesses grecques voluptueuses et attrape-rêves colorés se disputent les étagères d'une bibliothèque chargée de bouquins traitant aussi bien de l'histoire du sanskrit que de minéralogie. Point de trace de Codes Larcier, dont elle nous dit qu'elle les a tous brûlés, le jour de son omission du Barreau, et que « la fumée qui s'en dégageait a fait apparaître dans la seconde un arc-en-ciel ! ». Au royaume de la croyance, nous n'avons d'autre choix que de souscrire à cette anecdote... fumeuse !

Open Barreau (OB) : Comment vous est venue l'idée de vous spécialiser en justice prédicatrice ?

Isabelle THOMAS (IT) : En fait, tout cela provient d'une erreur monumentale, croyez-le ou non ! J'assistais à une de ces innombrables et interminables réunions d'une commission de l'Ordre, lorsque quelqu'un a parlé de justice prédictive. C'était, à l'époque, un sujet très à la mode, bien qu'effrayant pour la plupart d'entre nous car nous craignions tous d'être très rapidement remplacés par des robots. Je n'avais aucune idée de ce que pouvait être la justice prédictive et, pour tout vous dire, j'avais même cru entendre « justice prédicatrice ». C'est de retour à mon cabinet que je me suis renseignée sur le sujet et que j'ai compris que, ce qui intéressait le plus les justiciables, c'était d'être (r) assurés quant à l'issue de leur procès. Qu'on

leur dise oui, qu'on leur dise non, peu importe, mais avec un degré de certitude infaillible.

OB : De là, vous en venez donc à proposer une réponse par le tirage de cartes...

IT : Tout à fait ! Les gens viennent me soumettre leur problème juridique, et, d'après le tirage de mes cartes, je leur dis s'ils vont ou non gagner leur procès. L'avantage immense par rapport à mon ancien métier d'avocat, c'est que désormais je peux garantir à mes clients un résultat, même si ce n'est plus moi qui m'en occupe après, ce qui, du reste, m'arrange très bien. Vous comprenez, à un moment très précis de ma carrière, j'en ai eu marre de tout le cirque de la Justice : conclure des inepties demandées par des clients, plaider contre des folles hystériques, recevoir des jugements médiocrement motivés... tout cela m'a lassée.

OB : Vous n'avez donc jamais regretté d'avoir quitté le Barreau ?

IT : Oh doux Jésus ! Jamais ! Mais j'en ai conservé ce qui continue à faire la substance de mon travail à l'heure actuelle : la relation de confiance avec le client, la déontologie stricte... Je vous vois sourire, mais bien sûr, je m'impose aujourd'hui comme hier une déontologie. C'est une déontologie, non plus fondée sur la crainte de l'erreur et la punition par le bâton, mais uniquement sur la glorification de la réussite et la récompense. Par exemple, après chaque client, je m'octroie un petit verre de sherry, puis c'est reparti. Vous savez, on n'a jamais attrapé des mouches avec du vinaigre (rires).

OB : A propos de déontologie, n'avez-vous jamais eu de clients mécontents de vos services ?

IT : Jamais ! Ecoutez, c'est bien simple (et c'est encore une chose que j'ai apprise de mon passage au Barreau) : lorsque les gens vous craignent, ils n'osent rien contre vous. Je laisse donc entendre à mes clients que je suis également adepte de magie noire et que, s'ils me font des misères, ils seront confrontés aux foudres de la Pythie (ndlr : on est tout prêts à la croire, vu le ton qu'elle vient d'employer pour rembarrier sa secrétaire car la malheureuse s'était trompée dans les boissons qui nous sont apportées).

OB : Pour finir cet entretien avec une question indiscreète, peut-on connaître le montant de vos honoraires ?

IT : Bien sûr, il n'y a pas de secret ! Vous les trouverez d'ailleurs sur mon site www.jurispirit.com. Tout dépend en fait de la réponse que j'apporte à mes clients ; s'ils doivent introduire un procès, il ne m'est dû qu'un montant forfaitaire de 50 €. S'il s'avère au contraire que leur procès est perdu d'avance, ils me doivent alors l'équivalent de la moitié de ce que leur avocat leur aurait facturé. Je n'ai jamais eu de contestation d'honoraires. Mes clients savent que c'est du « win-win ».

*

L'interphone n'arrêtant pas de sonner, nous comprenons qu'il est l'heure pour nous de quitter les lieux. Notre hôte profite de ce moment pour nous glisser sa carte de visite « au cas où » nous aurions besoin de quelque sous-traitance pour un dossier épineux. Dont acte.



Isabelle THOMAS

Votre avenir professionnel? Comme sur des roulettes!

ING Privalis,
15 ans
d'expertise!

Le monde juridique évolue sans cesse. Alors mieux vaut avoir un partenaire fiable pour vous accompagner.

Comme **90% de vos confrères**, faites confiance aux services Privalis d'ING. Des conseils, des solutions et des offres promotionnelles sur mesure pour vos besoins professionnels et privés depuis 15 ans déjà.

ing.be/privalisservices

ING 

Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING et sur ing.be. ING Belgique SA - Banque - Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789 - Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°12381A. Editeur responsable : Marie-Noëlle De Greef - Cours Saint-Michel 60 ; B-1040 Bruxelles, Belgique.

Corrigeons-nous

Voici une vingtaine d'années étaient régulièrement publiées des « chasses aux belgicisms ».

Notre langue nous paraît aujourd'hui devoir être défendue, moins contre les belgicisms (lesquels sont souvent des régionalismes, étant également prononcés dans le nord de la France : ainsi l'un des signataires de la présente chronique se rappelle avoir entendu une juge d'instruction de Metz lui dire, alors qu'il allait reprendre son véhicule et qu'il commençait à neiger : « vous n'allez pas avoir facile »), que contre les anglicismes : à la télévision belge francophone, plus aucun journaliste sportif ne parle d'entraîneur ou de passe décisive mais bien de *coach* ou d'*assist* (orthographe non vérifiée). Dans certaines discussions (il suffit de lire les comptes rendus d'Avocats.be), il devient difficile de se comprendre si l'on ne connaît pas le jargon anglicisant des intervenants (souvent assez éloigné d'ailleurs de la langue de Dickens, pour ne pas remonter à Shakespeare, aussi difficile à lire, pour les Anglais, que Montaigne, pour nous, dans une édition non annotée).

Qu'on ne s'attende toutefois pas à trouver ici un glossaire permettant de se familiariser avec le *franglais* de la « communication » (nous n'avons aucune compétence sur ce point) ; il nous a simplement été suggéré d'attirer l'attention des avocats sur certaines fautes courantes. On constatera que figure souvent la mention *belgicisme*, même si, comme indiqué ci-dessus, l'anglicisme est notre cible principale.

Nos sources sont le dictionnaire de l'Académie française (9^{ème} édition en cours de publication), Littré, Grevisse, Hanse et Joseph Deharveng SJ, professeur de français dans un collège bruxellois, dont les *Corrigeons-nous*, publiés dans l'entre-deux-guerres, se lisent encore avec plaisir (du moins si vous les trouvez dans une bouquinerie) ; nous lui avons emprunté le titre de notre article.

Cette petite recension n'est évidemment pas exhaustive ; pour le surplus, on se reportera au dictionnaire des difficultés du français moderne, de Joseph Hanse, ou au Guide pratique du français correct, de Maurice Grevisse.

accaparer : on accapare quelque chose, on ne s'accapare pas de quelque chose.

acception : signifie : nuance de sens d'un mot (ne pas confondre avec *acceptation*).

achalandé : l'adjectif signifie : qui a beaucoup de clients, non : bien approvisionné en marchandises (rappelons qu'un chaland est un acheteur, un client).

allure : on peut relever que Julien Green voyait dans l'expression à toute allure un exemple de *charabia* contemporain (une allure n'est ni rapide ni lente) et préférerait à vive allure.

alternative : le mot caractérise une situation dans laquelle on n'a le choix qu'entre deux partis à prendre (ne pas dire *deux alternatives*) et non (anglicisme) une solution de remplacement (*alternative à quelque chose*).

après que : la locution doit être suivie de l'indicatif ou du conditionnel (futur du passé), jamais du subjonctif (en tenant compte de la concordance des temps).

arguer : se prononce *argüer*.

assez bien : l'expression indique la qualité, non la quantité : « il y avait *assez bien* de monde » est un belgicisme. En revanche, « j'ai assez bien mangé », au sens de « j'ai fait un assez bon de repas », est correct (mais pas au sens de « j'ai beaucoup mangé »).

aussi vite que : belgicisme : il faut dire *aussitôt que*.

avoir l'air : classiquement l'adjectif (attribut) s'accorde avec le sujet (« elle avait l'air *intelligente* ») ; en revanche, on écrira : « elle avait un air *intelligent* ».

bénéficier : quelqu'un bénéficie de quelque chose, telle chose profite à quelqu'un (ne pas dire : bénéficier à).

cafétéria (deux accents) : l'Académie n'accepte pas *cafétaria*.

causer : on cause avec quelqu'un, non à quelqu'un.

céder : un commerce est à céder, non à remettre.

centime : pourquoi exprimer un prix en *cents* alors que nous disposons du beau mot *centime* ?

chacun de son côté (partir...) : non *chacun de leur côté* (personne ne part de plusieurs côtés à la fois...).

clôturer/clôre : selon l'Académie, *clôturer* ne signifie qu'entourer d'une clôture et n'a pas d'emploi figuré ; dans le sens de *terminer*, on doit employer *clôre* ; en revanche, le substantif *clôture* a les deux sens : enceinte et achèvement d'une chose.

compte rendu : pas de trait d'union (contrairement à ce qu'on lit dans chaque numéro de la tribune d'Avocats.be).

concomitant : une chose est concomitante d'une autre.

conséquent : selon l'Académie, nonobstant l'usage de grands auteurs (Stendhal, Proust, Montherlant...), le mot ne signifie pas : important ; une action est *conséquente* à une autre, une personne est *conséquente* (avec elle-même) si elle agit avec un esprit de suite.

débuter : verbe intransitif, on ne débute pas quelque chose

démarrer : idem, on ne démarre pas quelque chose, on la fait démarrer.

dédier : ce mot signifie : mettre en œuvre sous le patronage de quelqu'un, faire hommage d'une œuvre à quelqu'un, et non, par un affreux anglicisme récent (vingt ans) : consacrer, vouer, destiner (on parle de nos jours d'*espaces dédiés*, de *lieux dédiés* sans autre précision (à Zeus ?), bel exemple du *galimatias* anglicisant moderne).

dejeté : ne signifie pas en *désordre* (belgicisme) mais *déformé* : on parlera d'une armoire *déjetée* et même d'un homme *déjeté*.

dénigrer : telle est l'expression correcte, *décauser* est un belgicisme.

départir (se) : se conjugue comme *partir*, non comme *finir*.

d'un commun accord : telle est l'expression correcte (et non *de commun accord*).

e-commerce (et autres e-) : l'Académie conseille *commerce en ligne*, *télécommerce* ou *cyber-commerce* (rappelons qu'un *email* est un *courriel*).

entame : quoi que disent les journalistes sportifs et les joueurs de football, l'entame est le premier morceau qu'on coupe d'un pain ou d'une pièce de viande (*l'entame d'un gigot*), non le début au sens général (d'un match...).

espèce : s'emploie toujours au féminin ; ne pas dire un *espèce de*...

étape : inutile d'ajouter, à peine de verser dans un pléonasme, *intermédiaire* (une étape est toujours intermédiaire...).

événement : classiquement, le mot s'écrit avec deux accents aigus.

expertise : on citera le dictionnaire de l'Académie : « est à bannir : *expertise*, employé absolument dans le sens de « compétence, savoir-faire, qualité d'une personne experte » ; l'expertise est une procédure consistant à requérir l'avis d'un expert ».



fruste (et non *frustré*) : signifie : usé par le frottement (telles des vieilles monnaies ou des vieilles pierres), d'où *grossier, rude*.

gagueur : se prononce *gajure*.

goûter : le sujet est la personne qui goûte, non la chose que l'on goûte.

gratte : il s'agit d'un belgicisme, l'expression correcte est *égratignure*.

hors de cause : *hors cause* est un belgicisme.

impétrant : ce n'est pas un candidat mais au contraire celui qui a obtenu une charge ; le *récipiendaire* est celui qui est reçu avec un certain cérémonial dans une compagnie.

indaguer : il s'agit d'un belgicisme ; l'expression correcte est *enquêter*.

informel : au sens d'*officieux* constitue un anglicisme.

inversement : sans accent (contrairement à ce que l'on entend tous les jours en Belgique).

je n'y peux rien : *je n'en peux rien* est un belgicisme ; on dit, en revanche, *je n'en peux mais*.

jusque : l'emploi de *jusque* requiert une préposition, par exemple un à : on ne dira pas qu'on va *jusque mon bureau* mais *jusqu'à mon bureau*.

lever un lièvre : telle est l'expression correcte (on ne *soulève pas un lièvre*).

limitrophe : un pays est limitrophe d'un autre.

méconduire (se) : belgicisme : on doit dire *se mal conduire*.

mettre au jour : bien distinguer *mettre au jour* (divulguer, donner naissance...) et *mettre à jour* (ses codes, sa correspondance, ses comptes...).

faire des misères (à quelqu'un) : telle est l'expression correcte ; *chercher misère* est un belgicisme (plutôt un régionalisme : on trouve l'expression chez Jules Vallès).

mitiger : le verbe signifie *adoucir* et le participe *adouci* et non *mélangé* ; il ne peut qualifier un substantif neutre quant à son sens. On évoquera donc un *zèle mitigé*, une *colère mitigée*, non un *temps mitigé* (contrairement à ce qu'on entend tous les jours), ni des *sentiments mitigés*.

Moyen-Orient : on devrait éviter de qualifier ainsi, sous l'influence de l'anglo-américain, les pays riverains de la Méditerranée, dont la dénomination traditionnelle est le *Levant* (ou le *Proche-Orient*).

non : après le préfixe *non*, on ne met un trait d'union que devant un nom ou un pronom (une *fin de non-recevoir*), pas devant un adjectif (*les personnes non agréées*).

nouveau : bien distinguer *de nouveau* (une fois de plus) et à nouveau (d'une façon tout à fait différente, en recommençant de zéro) : *la Cour statue à nouveau lorsqu'elle annule* (et non réforme) *une décision pour une grave irrégularité de la procédure*.

opportunité : éviter l'anglicisme consistant à substituer *opportunité* à *occasion* : opportunité signifie : caractère de ce qui vient à propos.

pallier : ce verbe s'emploie avec un complément d'objet direct (ou absolument) : on pallie quelque chose, non à quelque chose.

pécuniaire : et non *pécunier*.

point de non-retour : anglicisme.

postposer : ne signifie pas *retarder, différer* mais *placer une chose après une autre*, en ce compris au sens figuré : le pronom « en » est postposé au verbe ou tout doit être postposé à l'honneur.

prendre en mauvaise part : telle est l'expression correcte (et non *prendre de mauvaise part*).

faire la queue : et non *faire la file* (en revanche, *on prend la file, on rompt la file, on marche en file indienne, on prend place dans une file...*).

quiconque : éviter le belgicisme *tout qui* et employer *quiconque*.

se rappeler : on se rappelle quelque chose, non de quelque chose ; il faut employer *se souvenir* si la phrase ne permet pas de se passer d'un *de* (*je me souviens de vous*).

ramassette : belgicisme connu : on parlera d'une *pelle à poussière*, permettant de recueillir les moutons sous les meubles (et non les plumetions).

rebattre les oreilles (à quelqu'un) : bien distinguer cette expression (qui signifie : se répéter abusivement) et *rabattre son caquet, le col de son manteau, les prétentions de quelqu'un, le gibier...*

relevée : une *audience de relevée* est une audience tenue l'après-midi.

renon : belgicisme à remplacer par *congé*.

renseigner : on renseigne quelqu'un sur quelque chose, non quelque chose à quelqu'un.

repris : éviter le belgicisme : des noms sont mentionnés dans une liste, non *repris*.

ressortir : bien distinguer *ressortir de* (sortir de nouveau ; se conjugue comme *partir*) et *ressortir à* (être du ressort de ; se conjugue comme *finir*).

ring : préférer une *rocade* ou un *périphérique*.

rouvrir : *réouvrir* n'existe pas, on rouvre les débats (le substantif, en revanche, est *réouverture*).

sans que : s'emploie sans *ne* explétif, selon l'Académie (faute très fréquente).

savoir/pouvoir : *savoir* évoque la science, la connaissance, une capacité foncière qui ne dépend pas des circonstances, tandis que *pouvoir* suppose quelque chose d'extérieur, une permission, des circonstances favorables.

selfie : l'Académie suggère l'emploi d'*égoportrait* ou d'*autoportrait*.

si...et que... : si, dans un système hypothétique, un deuxième *si* est remplacé par un *que*, classiquement ce *que* est suivi du subjonctif : *si j'entre dans la pièce et que vous soyez là...*

similaire : une chose n'est pas similaire à une autre, elle est comparable à telle chose, semblable à telle autre ; *similaire* s'emploie sans complément.

sinon : dans le sens de *sauf*, *sinon* s'impose ; *si pas* est un belgicisme.

soi-disant : il s'agit d'un adjectif invariable qui ne peut s'appliquer qu'à des êtres doués de la parole, qui seuls peuvent s'attribuer une qualité à eux-mêmes ; telle est la règle classique.

Selon Littré, une *soi-disant faveur* est une grosse faute, il faut dire une *prétendue faveur*.

sur la base de : doit être préféré au belgicisme *sur base de*.

tant s'en faut : et non (bien qu'on le lise sous les meilleures plumes de France et de Navarre) *loin s'en faut* (confusion avec *loin de là*).

temps : on écrit *contretemps* (pas de trait d'union) mais *passé-temps* et *entre-temps*.

tirer son plan : bien qu'elle soit d'un usage courant chez Simenon (en pleine connaissance de cause), l'expression est incorrecte et doit être remplacée par *se tirer d'affaire, s'en tirer*.

toilettes : on va *aux toilettes*, non à la toilette (ni à la cour).

tout à fait : rappelons que classiquement *tout à fait* ne signifie pas *oui* mais *entièrement*.

tout de suite : bien distinguer *tout de suite* (immédiatement) et *de suite* (sans interruption, l'un après l'autre).

visage de bois : on trouve *porte close* ou *visage de bois* (non *porte de bois*).

vitupérer : classiquement on vitupère quelqu'un ou quelque chose ; en revanche, on *débatlète contre* quelqu'un.

zéro : on repart de zéro, non à zéro.

Remarques :

On reverra les règles du discours indirect, bannissant, par exemple, des phrases comme : « je ne sais pas qu'est-ce que c'est », tournure de plus en plus souvent entendue, notamment dans la bouche d'hommes politiques français ; il faut dire : « je ne sais pas ce que c'est ».

On évitera des expressions comme « pas de souci », « voilà » (mot actuellement répété par certaines personnes à la fin de chaque phrase).

Cela étant, chacun parle et écrit comme il veut, nous ne vous avons livré que quelques conseils.

Eaque et Mimos

INTERVIEW : MAÎTRE VERJUS

Un avocat sans frontières : rencontre avec notre confrère Jean-Marc VERJUS. Pour un investissement gage de changement.



Au lendemain de son 26^e anniversaire, l'ONG internationale « Avocats Sans Frontières » (ASF) continue de travailler sans relâche pour garantir une justice accessible¹ et défendre les droits humains. C'est en 1992, à BRUXELLES, que l'organisation a vu le jour et en 1996 qu'elle a été érigée en ASBL. Aujourd'hui, ASF a développé des bureaux dans neuf pays (BELGIQUE, BURUNDI, INDONESIE MAROC, OUGANDA, REPUBLIQUE CENTREAFRICAINNE, RDC, TCHAD et TUNISIE), compte 80 employés et des volontaires qui œuvrent, ensemble et avec vigueur, à ces objectifs communs¹. ASF mène ses activités de concert avec les acteurs locaux et intervient plus largement là « où la pleine et effective réalisation des droits et des libertés individuelles et publiques est sérieusement mise en péril et où la justice n'est pas garante de sécurité pour les citoyens ». Les trois axes d'ASF sont la mise en place de services d'aide juridique, le renforcement des capacités par la formation et le plaidoyer. Financée majoritairement par des fonds publics, soit une vingtaine de bailleurs institutionnels (dont les gouvernements, l'Union européenne, les Nations-Unies, la Coopération belge au développement et les fondations privées), les fonds privés (les barreaux de Belgique et les donations privées) restent néanmoins essentiels dès lors qu'ils permettent à la fois de répondre à des demandes urgentes, d'intervenir dans des situations non prioritaires pour les bail-

leurs institutionnels mais également d'assurer l'indépendance de son fonctionnement et son équilibre financier.

Administrateur et ancien vice-président d'ASF, notre confrère, Jean-Marc VERJUS, nous livre son expérience.

Amélie ADAM (AA) : Jean-Marc, pourrais-tu nous dire comment tu as connu ASF et dans quel contexte ?

Jean-Marc VERJUS (JMV) : C'était il y a une vingtaine d'années.

Je me suis rendu à une assemblée générale d'ASF et m'étais fait membre peu de temps avant pour pouvoir y être présent. Il a été procédé aux élections des administrateurs et j'ai posé ma candidature. Il faut néanmoins se rappeler qu'il y a vingt ans, c'était le début d'ASF et ce n'était pas encore une structure très professionnelle. Il n'y avait alors que des bénévoles, à l'exception d'une secrétaire à mi-temps, seule salariée. L'OBFG nous avait prêté un petit local au dernier étage de l'Avenue de la Toison d'or. Les budgets étaient par ailleurs minimes mais il y avait « une ambiance du tonnerre », une « atmosphère de début ». La structure a ensuite commencé à se professionnaliser, les budgets à être plus importants et les projets à s'étendre.

AA : Quelles ont été tes missions au sein d'ASF ?

JMV : Mes missions ont toujours été soit d'observation, soit de représentation en qualité d'administrateur. Ma première mission, accompagnée de deux autres confrères belges, s'est déroulée à BILBAO dans le cadre d'un procès contre « ERRY » de BATASUNA, bras politique de l'ÉTA (visite de détenus afin de connaître les conditions d'arrestation, rencontre avec la presse et des associations de parents de victimes). Je suis également parti en mission à RABAT, au MAROC, afin d'assister à un procès qui finalement devait être

reporté puis n'a jamais eu lieu. J'ai également prononcé le discours de clôture en fermant la mission pour le Conseil d'administration au RWANDA et notamment participé à une conférence au QUEBEC afin d'expliquer nos actions dans le cadre du partenariat entre ASF BELGIQUE et ASF CANADA. Ce qu'il y a également de particulièrement enrichissant dans cette aventure ASF, c'est que le voyage permet de rencontrer des personnes que l'on ne rencontrerait jamais autre part. Les échanges sur les situations des pays sont riches ainsi que les expériences partagées.

AA : Quelles sont les grandes missions d'ASF et comment sont-elles mises en place ?

JMV : Les zones d'intervention étaient au départ essentiellement en AFRIQUE, dans la région des grands lacs, mais elles se sont ensuite étendues. ASF mène à la fois des missions de longue durée (e.g. : formations à l'attention des magistrats, avocats, policiers, visites de prisons, organisation de la logistique pour la tenue de procès, rédaction de manuels), des missions plus courtes (répondre à la demande d'un avocat qui se sent en danger dans le cadre d'un dossier tandis qu'un confrère est alors envoyé sur le terrain afin de plaider ce dossier). ASF intervient également par thématiques (enfants soldats, sorciers, violences sexuelles, droit foncier) ou encore au niveau de la CPI (ayant participé, de de près ou de loin à tous les procès, ASF veille, en collaboration avec des associations, à être présent aux côtés des victimes pour les aider à participer à la procédure et est par ailleurs proche de la coalition pour la CPI).

Conformément au principe de subsidiarité, c'est souvent à la demande des barreaux locaux ou encore des organisations humanitaires locales qu'ASF intervient. Les pouvoirs subsidiaires peuvent également émettre le souhait qu'ASF intervienne dans tel pays car cela semble nécessaire. Une mission exploratoire va alors être menée par un consultant ou un salarié, qui sera alors chargé de rédiger un rapport sur l'intérêt de mener une telle mission ou au contraire d'estimer que celle-ci n'aura aucun impact ou encore qu'ASF pourrait être instrumentalisée. Il est ensuite procédé à un examen de faisabilité afin de répondre

notamment aux questions suivantes : combien de personnes doivent être engagées ? quel coût pour le projet ? est-ce que celui-ci rentre bien dans la philosophie d'ASF et de ses activités ? Si un tel accord est marqué, le projet est alors monté tandis qu'il faut trouver le pouvoir subsidiant. La plupart des projets fonctionnent par le biais de cofinancement, le bailleur de fonds institutionnel proposant un investissement pour partie, à charge pour ASF de trouver le reste auprès d'autres bailleurs. Une fois le subside accordé, ASF se rend alors sur place afin de rencontrer ses partenaires, d'ailleurs déjà approchés dans le cadre de la mission exploratoire. La structure mise en place dans le pays sera adaptée à celui-ci et ses besoins. Une équipe locale est alors constituée, le chef de mission étant souvent, quant à lui, un « expat ». Des rapports sont établis afin de permettre à l'information de pouvoir remonter du chef de mission vers ASF et des contrôles sont mis en place afin de s'assurer que le programme est bien effectif et que les dépenses sont justement effectuées.

AA : Les défis ne manquent pas pour la défense des droits humains aux quatre coins du monde, quels sont-ils ?

JMV : Chaque mission est un défi en quelque sorte. Le défi est d'avoir un impact et la difficulté d'ailleurs dans ce type de mission est que la mesure de cet impact peut être difficile à appréhender. A la différence de Médecins sans frontières par exemple, qui peut, à l'issue de ses missions, déterminer qu'un nombre x de vaccins a pu être délivré, qu'un nombre déterminé de personnes a pu être guéri, l'évolution du droit et son impact ne sont pas toujours aisés à déterminer. Lorsque des formations sont par ailleurs dispensées sur des grandes thématiques, telles que les droits de la défense, les droits de l'homme, le principe d'indépendance, nous sommes parfois face à des avocats démunis et découragés compte tenu de la difficulté de pouvoir mettre en œuvre, dans la réalité, ces principes en raison du contexte dans lequel ils se trouvent ou à des magistrats qui parviennent difficilement à parer à leurs besoins familiaux tant leur salaire est faible, de sorte qu'ils sont contraints de démissionner. Il y a bien entendu des études d'impact qui sont réalisées dans le cadre d'audits, des rapports établis et adressés aux pouvoirs subsidants de manière à démontrer la bonne utilisation des fonds et l'efficacité du travail mis en place.

AA : ASF repose largement sur le volontariat et le soutien institutionnel : quels sont les principaux défis qui se posent à l'association pour mener à bien ses actions ?

JMV : Le bénévolat est une question qui revient souvent au sein du CA parce que, qui dit professionnalisation, dit qu'il y a de moins en moins de bénévoles. Les pouvoirs subsidants sont de plus en plus exigeants sur la qualité des formations, des ateliers et des interventions et ce sont aujourd'hui les salariés d'ASF qui, compte tenu de leur bagage extraordinaire et de leur compétence dans des domaines pointus, sont les plus aptes finalement à remplir les missions. Cette professionnalisation explique d'ailleurs la raison pour laquelle, au départ, les administrateurs et bénévoles portaient plus fréquemment en missions pour ensuite laisser la place aux salariés. Il y a cependant une alternative pour l'avocat qui souhaiterait s'investir dans les missions d'ASF : l'International Legal Network (ILN).

AA : Comment peut-on alors concrètement s'engager pour ASF ? Peux-tu nous en dire davantage sur l'ILN ?

JMV : Le Réseau International des avocats a été mis en place par ASF et regroupe des centaines de professionnels du droit du monde entier désireux de soutenir les programmes d'ASF et les missions sur le terrain. Il peut s'agir de missions de tout type : d'un soutien depuis chez soi par le télétravail (un avocat sur place pourrait avoir besoin d'un appui doctrinal, jurisprudentiel sur une thématique précise) à une assistance sur place. Le réseau « LinkedIn » permet également de voir le partage d'offres d'emploi. Ce que je conseillerais d'abord aux plus jeunes, c'est de devenir membre d'ASF par une cotisation d'ailleurs symbolique, laquelle permet de recevoir les newsletters et d'être informé des ateliers et des conférences mais aussi, pour ceux qui le souhaitent, d'intégrer l'ILN.

AA : En guise de conclusion, quel enseignement tires-tu de toutes ces années d'investissement ? Quelles ont été tes motivations à poursuivre ton engagement ?

JMV : En visitant certains pays et en constatant les difficultés quotidiennes des justiciables et des professionnels de la justice, mon engagement m'a permis de prendre la distance et le recul nécessaires pour dépasser certains débats dans mon métier d'avocat et de « lever le nez du guidon » de la profession. Je trouve que les projets d'ASF sont fantastiques, l'équipe est dynamique, s'investit « à 100 % » et est riche des personnalités qui la compose. Au sein du CA, les réunions se font généralement à raison d'une fois par mois et parfois plus si nécessaire. Une dynamique est aujourd'hui créée afin d'accueillir de jeunes nouveaux administrateurs. Je suis pour ma part un des plus anciens d'ASF. Les membres d'ASF proviennent de

tous horizons et c'est ça qui est également fort intéressant, « ce mélange de cultures qui est vraiment salubre ».

Vous êtes volontaires ? Rejoignez l'équipe d'ASF pour des missions adaptées à votre profil par le biais de l'International Legal Network (ILN)³. Parce qu'un vent de solidarité se fait sentir encore aujourd'hui ... Engagez-vous !

« Pour que chacun puisse avoir accès à la Justice »

Propos recueillis par Amélie ADAM

1 Voyez les statuts de l'ASBL, disponible en ligne sur https://www.asf.be/wp-content/uploads/2015/08/ASF_StatutsCoordonnés_2015_FR.pdf

2 Pour découvrir les missions d'ASF et son historique, voyez <https://www.asf.be/fr/>. Pour consulter son dernier rapport : https://asf.be/wp-content/uploads/2017/07/ASF_AnnualReport2016_FR-EN-NL.pdf

3 <https://www.asf.be/fr/international-legal-network/what-is-the-international-legal-network/>

CECI N'EST PAS UNE COUPE DU MONDE



Tu penses savoir que la Coupe du Monde débutera en Russie le 13 juin ? Que l'équipe à suivre jouera les 18, 23 et 28 juin ? Que l'entraîneur national est un espagnol qui ne connaît rien au foot, ni aux ninjas ?

Tu as tout faux ! Tu es victime, comme tant d'autres, d'un terrible complot mondial. L'argent corrompt tout, même les plus beaux spectacles.

La Coupe du Monde a déjà eu lieu, du 4 au 12 mai. Du moins celle qui compte : le Mundiavocat !

Imaginez seulement : 140 équipes de tous les continents composées presque exclusivement d'avocats. Plus de 3.300 personnes engagées dans 5 tournois distincts.

En ce compris le Barreau de Liège, fier vainqueur en 1984 (6 ans seulement après Polentier !). Les mauvaises langues rappelleront « qu'en ce temps-là », il y avait moins de concurrence mais l'auteur se gardera bien de pareil raccourci. Il se contentera de préciser qu'aucun joueur de la sélection 1984 n'était repris cette année, sans que cela ait suscité l'émoi des supporters.

Le FC BARREAU de LIEGE a envoyé une délégation de 18 joueurs (dont 5 stagiaires) dirigée de main de maître par l'entraîneur-non-avocat Jérôme REMACLE (coach de Wanze/Bas-Oha à ses heures perdues). La

présence d'un Hutois et d'un Verviétois n'a par ailleurs causé aucune difficulté, que les « Unification-sceptiques » en soient dûment informés !



L'équipe a en outre pu compter sur le soutien de deux de ses fidèles ambassadeurs, François DEMBOUR et Martin HISSEL (Barreau d'Eupen ! Quelle ouverture !), désormais surnommés « pattes de lapin » tant la routourne a tourné dès leur arrivée.

Mais donc, sportivement, me direz-vous, quid ? Liège champion du monde ?

Presque ! Lors de la phase de poules du tournoi « classic » comportant 40 équipes, nous avons affronté :

- Des Argentins (Lamos de Zamora) alliant physique et technique. Défaite logique 1-0

- Des Algériens (Aigles de Bone) qui ont craqué sous l'armada offensive liégeoise. Victoire 6-1
- Des Roumains presque avocats. Lourde défaite².

Terminant troisièmes de notre poule, nous n'avons malheureusement pas pu « sortir » de notre poule et jouer le top 16.

Nous avons donc enchaîné les rencontres pour les matches de classement entre la 17^e et la 40^e place.

À ce stade, nous avons d'abord rencontré l'équipe nationale du Guatemala. Sous un soleil de plomb, à 13h, nous n'avons malheureusement pas réussi à concrétiser notre domination. Après un score de 1-1, nous avons malheureusement perdu aux tirs aux buts 3-2.

Le lendemain, nous avons rencontré les Chinois du barreau de SHENZEN. De nouveau, le match s'est joué aux tirs aux buts. Cette fois, la pièce est tombée du bon côté : victoire 3-2 malgré un second raté du Hutois. Probablement un « Unification-sceptique » en couverture...

Nous avons ensuite affronté une équipe danoise que nous avons battu 2-0 malgré un écart de taille...géant.

Enfin, nous avons battu une équipe chinoise 2-1 lors de notre dernière rencontre.

Cela nous permet de rentrer en Belgique avec un bilan positif de 4 victoires et 3 défaites en 7 matches (en 8 jours...) et une 25^e place finale sur 40. Si nous sommes loin de la 1^e place (acquise par des Brésiliens), nous sommes fiers de notre tournoi.





Surtout, ce fut l'occasion de démontrer les capacités extraordinaires d'intégration que représente le FC BARREAU. Demandez seulement à Jonas Mathieu, Alexandre VERDEL, Philippe MOINEAU, Sean FAGNOUL ou Bertrand THOMAS : ils reviendront !

Enfin, comment ne pas profiter de cette tribune pour vous annoncer la fierté du FC BARREAU de Liège de nous faire part que les organisateurs du Mundiavocat ont officialisé durant notre séjour que le prochain tournoi de la Francophonie, organisé par leurs soins experts, aura lieu en juin 2019 à Liège ! En 2017, il avait réuni à Paris 12 barreaux, essentiellement d'Afrique. Une occasion unique pour le Barreau de Liège (unifié ?) de recevoir ses homologues étrangers.

Vous restez sur votre faim après ces quelques mots ? Vous voulez connaître le nom des buteurs ? Des « donneurs d'assists » ? Des troubadours diurnes, voire nocturnes ? Alors on vous attend au match des anciens ! Rendez-vous le 29 juin 2018 dans les sublimes installations du RFC Liège dès 18h. Surveillez l'info-ordre pour les informations pratiques.

1 Le Larousse définit par « pas tout à fait, quasiment ». Certains pays comme la Roumanie en ont une autre définition.

2 La sensibilité des lecteurs pourrait être heurtée à la lecture du score.

Julien VERMEIREN

RENCONTRE AVEC FRANÇOIS DESSY



Un Robe d'exception sans dérobaide.

Rencontre avec François Dessy, avocat au Barreau de Huy et de Liège, qui vient de sortir un livre avec Paul Lombard (hélas décédé cette année) qui retrace trois ans d'échange, livre qui s'intitule : « Défendre »¹ Ce n'est pas la première fois que cet amoureux de la langue française rencontre ces avocats ayant marqué l'histoire de l'avocature. Après Roland Dumas², Jacques Vergès³ et Jean-Denis Bredin⁴, voici le quatrième volet de ces rencontres enrichissantes.

Jean-Pierre JACQUES (JPJ) : D'où a germé l'idée de faire un livre avec Paul Lombard ?

François DESSY (FD) : Il y a deux générations qui me séparent de Paul Lombard. Sa vie m'était pour sa plus grande part inconnue. Un livre et une affaire m'ont rattaché à lui. Le livre, c'était celui de Gilles Perrault *Le Pull-over rouge*. L'intrigante saga qu'on connaît. Et l'affaire : c'était l'affaire Fourniret. Autant les abominations de l'ogre des Ardennes étaient sidérantes d'ignominies (un animal à sang glacé et glaçant, le seul personnage dont Paul Lombard dira qu'il était impossible de lui tirer, lors des débats, fût-ce un frémissement d'humanité), autant ce qu'avait dit Paul Lombard lors du procès paraissait sidérant de justesse, de beauté et de persuasion (les coupures de presse qui avaient relaté la plaidoirie de Paul Lombard arpenteant, tel un pèlerin assoiffé de justice, à la cour d'assises de Charleville - la Torche Provençale, pour reprendre le surnom donné à Mirabeau, éclairant le débat, semblait rallumée). Un tour de force pour un avocat à l'orée de ses 80 ans. Ces articles dithyrambiques rappelèrent les faits d'armes de cette Robe, la plus célèbre de France avant l'ère Badinter (qui connut

une tardive postérité pénale la quarantaine bien sonnée). Je me suis procuré « Mon intime conviction », chef-d'œuvre de 350 pages sur la profession, qui mériterait d'être plus que suggéré aux stagiaires-première, pour pénétrer dans le théâtre des combats, du plaidoirie merveilleux qu'était Paul Lombard. Je me suis procuré « Mon intime conviction », et ses 25 autres livres pour

résorber 60 ans de vie extraordinaire en avant de la scène...d'où s'écrivit l'histoire.

JPJ : Quels furent ses faits d'armes, ses combats, ses clients ?

FD : Paul Lombard est l'homme aux trois vies :

- une vie judiciaire qu'il n'a jamais quittée
- une vie littéraire
- et une vie de grand collectionneur, avocat des Arts. Il a défendu les hommes, les arts, les lettres... la poésie, dont il publia une anthologie.

C'est une œuvre écrite saluée par le prix Fémina, deux prix de l'Académie française,... faite de très beaux livres historiques et d'autopourtraits de la profession d'avocat fort intéressants...

Lombard, c'est aussi l'avocat et ami du peintre Balthus et du sculpteur César, de la succession des peintres Bonnard, Chagall, Picasso, Matisse, Mata, Dunoyer de Segonzac, Aimé Maeght le galeriste, du prix Nobel Gao Xingjiang, de la chanteuse Régine,...

L'avocat des grandes affaires criminelles ou correctionnelles qui ont secoué les soixante dernières années judiciaires : Ranucci, le petit Grégory (Vuillemin) ou Fourniret, (ou même éphémèrement Omar Raddad, Gabrielle Russier), le drame du Heysel, une des affaires Kerviel - le trader qui fit vaciller la Société Générale, l'affaire Liliane Bettencourt (dont il fut le conseil avant l'arrivée de Kiejman), Béatrice Saubin, Albertine Sarazin,...

Il fut l'avocat de l'OM, du milliardaire Onassis, de Bernadette Chirac,...du ministre Gaston Defferre, le conseiller de Jean-Luc Lagardère, Vincent Bolloré, Vivendi,...

JPJ : Retracer-vous linéairement toutes ces affaires ? Ou bien votre livre est-il un compte rendu biographique de ce que fut sa vie d'avocat ?

FD : Non, ce livre s'inscrit plutôt dans le sillage des deux premiers, l'un consacré à Jacques Vergès (J. Vergès, *l'Ultime plaidoyer*, éd. De l'Aube, 2014) l'autre à Roland Dumas (*Le Virtuose Diplomate*, éd. De l'Aube, 2014) et poursuit une double visée : voir, d'une part, sous la robe de maille, voir le chevalier derrière l'armure, et parfois le défaut de la cuirasse. Et, d'autre part, voir en quoi il a marqué l'histoire, je veux dire dans quelle mesure l'histoire judiciaire d'une personne rejoint la grande... Jacques Vergès bataillant au cœur des procès faits au FLN durant la guerre d'Algérie, par la déflagration médiatique, confronté à la partialité des juges militaires siégeants vu l'état d'urgence décrété, fut un des acteurs de la révolution algérienne, de l'indépendance solennisée avec les accords d'Evian de 1962 signés par de Gaulle. L'incidence de certains procès sur l'histoire, le destin des peuples au cours de nos échanges, m'était apparue évidente. Partant de ce postulat, que certaines affaires impactent le futur... Partant d'un présupposé : voir l'œuvre de justice comme ferment du changement salutaire, comme aiguillon du progrès, j'ai voulu rencontrer Paul Lombard. J'ai puisé dans nos échanges cette confirmation que l'on peut et qu'il faut donner « du sens au malheur », comme le disait Jacques Vergès. Qu'un crime, par sa nature ou par la manière dont est conduit le procès qui le réprime, tend à mettre en exergue l'évolution de la société, le crime dit ce qui ne va pas et ce qui mérite d'être changé dans notre société. Le crime, une affaire criminelle, ou non d'ailleurs, peut mettre les doigts sur un dysfonctionnement social. Ce qui prouve que le crime, à tout le moins l'infraction, est au cœur de notre société, pour ne pas dire nécessaire à notre société.

JPJ : Quelles affaires illustrent cette idée ?

FD : Un florilège... Chaque affaire étant discutée pour ce qu'elle a laissé, plus que pour en

rappeler les péripéties et le déroulement. En quoi a-t-elle modifié le cours de l'Histoire ? Cette question en fut sans discontinuer le fil conducteur au travers des différents chapitres consacrés aux affaires de sa vie. Citons quelques exemples, quelques chapitres tirés du livre. L'affaire du drame du Heysel dessine en filigrane, induit, l'après Heysel, le grand pas accompli en matière de sécurisation, la violence jugulée dans les gradins mais rejaillie dans les contrats, la violence de marché (voire du terrain : jurisprudence Evra toute récente) succédant à celle de la tribune. L'affaire Petit Grégory entraîne la création de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale pour doter les enquêteurs de nouvelles compétences techniques et pose déjà la question de la solitude du juge d'instruction 20 ans avant l'affaire d'Outreau ! L'affaire Kerviel montre la faillibilité du système bancaire, à dominante spéculative, faisant des banques une « house, un castel of cards » (NDLR une maison, un château de carte). Car ses banques sont à la fois détentrices des cartes du pouvoir et frères comme le château qu'elle forme...ainsi, la déconnection du système et du trader ... la tuerie d'Auriol sonne le glas du sac, le service d'action civique la milice à la solde de de Gaulle,... sonne la fin d'un certain monde.

JPJ : On pourrait aussi citer la question de l'avortement.... Ou de la peine de mort abondamment traitée dans votre livre.

FD : Paul Lombard (comme Jacques Vergès d'ailleurs) est intervenu, avant la loi Veil, dans des affaires d'infanticides d'autant plus nombreuses à l'époque des premiers tâtonnements de la contraception. Des étudiantes recouraient aux services d'une faiseuse d'ange en sous main... Des vies d'étudiantes ont été brisées parce que, d'un point de vue religieux et légal, extraire un foetus même après quelques jours équivalait... à tuer ! Ces procès ont démontré qu'il s'imposait de légiférer, ont suscité le manifeste des « 343 salopes », un grand débat à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1974, dont on a fêté le quarantième anniversaire, débats, aboutissant à la loi Veil, promulguée le 17 janvier 1975, légalisant - ou plutôt dépenalisant - l'avortement.

JPJ : Et surtout effectivement, la peine de mort.

FD : Et l'affaire Ranucci, bien sûr, accusé d'avoir tué un enfant de 8 ans, Marie-Dolores Rambla. Son procès s'est ouvert en 1976, devant la Cour d'assises d'Aix. Il fut une caisse de résonance inespérée et fut aussi un révélateur de l'état de la conscience sociale face à la peine capitale. Lombard redoutait un verdict de mort. Le Ministère public l'avait

requis. Les jurés y souscrivirent, contrairement à ce qu'ils décidèrent peu de temps après, en faveur de Patrick Henry. Et le président Valéry Giscard d'Estaing (VGE) retourna vers le bas le pouce, qui, faute de grâce accordée, conduisit Ranucci, à 22 ans, à l'échafaud. Au-delà du déchaînement des passions haineuses observé durant le procès, le procès Ranucci témoigne aussi et déjà d'un léger frémissement humaniste, de l'amorce d'un changement qui sera opéré dans l'esprit des juges de Patrick Henry et d'une minorité rangée derrière Badinter dans ce combat, pas encore politisé à ce moment... bien avant la campagne présidentielle de Mitterrand. Combat qui avait déjà débuté avec les vibrants plaidoyers abolitionnistes de Victor Hugo, Condorcet, Beccaria, Gambetta. Paul Lombard, on l'a oublié, fut un des tout grands pourfendeurs de la peine capitale.

JPJ : La plaidoirie de Paul Lombard contre la peine de mort force la reconnaissance et la description de la décapitation de Ranucci saisis de honte.

Morceaux plaidés choisis :

« Juger sur les apparences, c'est se faire bourreau. N'écoutez pas l'opinion publique qui frappe à la porte de la salle. Elle est une prostituée qui tire le juge par la manche (inventée par Moro-Gaffieri et reprise depuis par tant d'autres comme le procureur de la République Eric de Montgolfier), il faut la chasser des prétoires. Car lorsqu'elle rentre par la porte, la justice en sort par l'autre (...). En donnant la mort à Ranucci, vous rouvrirez les portes de la barbarie, vous grossirez le tombeau sanglant des erreurs judiciaires, vous deviendrez bourreau, céderez à la colère, à la peur, à la panique. Mais je le sais : vous ne ferez pas cela ».

Bribes descriptives de la mort de Ranucci :

« Trois bruits terrifiants. Le premier, sec et froid : l'installation du corps en bonne position. Le second, semblable à celui d'une hache : le couperet. Le troisième : celui d'un seau d'eau jeté sur la guillotine pour empêcher le sang de cailler. Tant que la peine de mort existera dans le monde, toute l'eau de la mer ne suffira pas à laver la honte des hommes. Le Président de la Cour d'assises, le Procureur Général et, bien sûr, le Président de la République, désertant leur honte, comme ils n'en avaient pas rigoureusement le devoir, n'osèrent pas regarder mourir leur victime ...»

FD : Il y a la plaidoirie de Lombard reprise dans toutes les anthologies du verbe judiciaire. Et la lettre de la mère de Christian Ranucci adressée à Henry. Elle le décida à parler avant l'entrée en délibération du jury, cette prise de parole fut réellement émouvante, ce qui put finir de convaincre définitivement les jurés de Troyes de repousser le couperet. Et Badinter

se servit de l'incertitude, de l'hypothèque de vérité non levée, sur l'affaire Ranucci pour conforter son plaidoyer contre la guillotine susceptible d'asseoir définitivement une erreur judiciaire. On le voit, l'affaire Ranucci fut significative et fait partie de celles qui, faut-il le reconnaître, permettent à l'avocat, aux juges et jurés de jouer leur plus beau rôle, en accomplissant ce que Malraux appelle, dans ses « Antimémoires », la part divine de l'homme, « c'est-à-dire son aptitude à remettre en cause, à questionner le monde afin de le rendre meilleur ». Un monde comme le souhaitait Lombard et Badinter sans le crime organisé, étatisé, sans l'assassinat légal qu'est la peine de mort, réhabilitée aux Maldives, et plus récemment demandée au Pakistan à la suite d'une fusillade dans une école,... Cette même peine de mort dont la restauration fut aujourd'hui suggérée en France par Marine Le Pen suit au sortir des premiers attentats de Paris - victimes d'actes de terrorisme quasiment guerrier commis dans les bureaux de Charlie Hebdo...- ou remise au cœur du débat politique par Erdogan en Turquie. Le combat (comme bien d'autres) est loin d'être terminé. Il ne tient qu'à nous de le livrer. Accepter de répondre au sang par le sang, œil pour œil, dent pour dent, c'est faire courir encore le terrible risque d'aviver les passions humaines, les fractures, de semer l'intolérance et de faire ainsi le lit de tous les extrémismes politiques et religieux. Et faire reculer la civilisation même. Jamais il ne faut céder à la loi du talion... « Il dépend de nous d'être d'une façon ou d'une autre, (...) s'engoue Iago. Le pouvoir de tout modifier souverainement est dans notre volonté ». Voilà pourquoi Percy Bysshe Shelley (cité en épigraphe dans le livre de François Ost, La comédie de la loi, Michalon, 2012, 312 p.) s'exclame « les Poètes sont les législateurs non reconnus du monde ». Sans doute aurait-il pu y inclure les gens de justice. Figurez-vous que c'est comme ça que j'interprète aussi la célèbre tirade que Shakespeare fait saillir dans la bouche d'Hamlet autour de cette difficulté d'« Être ou ne pas être », c'est (pour autant) là la question.»

« Qui, en effet, voudrait supporter les flagellations et les dédains du monde,
L'injure de l'opresseur, l'humiliation de la pauvreté,
Les angoisses de l'amour méprisé, les lenteurs de la loi,
L'insolence du pouvoir et les rebuffades »
Mais nous agissons aussi, ajoute Hamlet :
« Par peur de nous lancer dans ceux que nous ne connaissons pas ?
Ainsi la conscience fait de nous tous des lâches ;
Ainsi les couleurs natives de la résolution
Blémissent sous les pâles reflets de la pensée ;
Ainsi les entreprises les plus énergiques et les plus importantes



Se détournement de leur cours, à cette idée,
Et perdent le nom d'action... Doucement, maintenant !

Voici la belle Ophélie... Nymphes, dans tes oraisons.
Souviens-toi de tous mes péchés ».

Ne peut-on pas l'interpréter souviens-toi par où l'homme a péché... Oui, le péché même criminel peut-être l'indice, le témoin d'un changement souhaitable.

JPJ : Viennent s'y greffer d'autres débats ? La justice d'hier et de demain a beaucoup préoccupé Paul Lombard ?

FD : Oui, se retrouvent traitées dans le livre nombre de questions brûlantes d'actualité. Et notamment, la suppression du juge d'instruction, dont Lombard fut un des premiers convaincus dix ans avant la réforme prônée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, les dérives terroristes et son approche du phénomène,... le phénomène d'ochlocratie (le gouvernement des foules), les fatwa de la conscience populaire, l'hallali contre Ranucci hier, Cahuzac aujourd'hui...

JPJ : La question de la Raison d'état aussi...

FD : Lombard lui a consacré un livre si l'on peut dire, dédié au procès expéditif, à l'assassinat politique du Duc d'Enghien. Le crime d'Etat va hanter Paul Lombard : celui de Ranucci, un crime d'état mal accoutré, sous les oripeaux d'une grâce refusée ? Lorsqu'on rapproche les Mémoires de Napoléon et de Valéry Giscard d'Estaing, les deux ayant le sang d'un innocent (selon lui) sur les mains, le sang du duc d'Enghien et celui de Ranucci, veulent s'en laver avant de passer ad patres...ils reviennent sur les circonstances, « en pareille circonstance j'agirai de même », « en moi rien ne bouge » ...pour mieux les exorciser.

JPJ : Le destin évoqué de certains prisonniers est émouvant ...

FD : La fécondité du génie de plume intra muros, la métamorphose en prison d'Albertine Sarazin et de Sade,... fascinait Lombard ... la spiritualité et bien d'autres choses encore.

JPJ : Puis viennent toutes les leçons de vie...

FD : Et les enseignements de Paul Lombard délivrés peu avant le grand passage, les enseignements d'un siècle de vie presque écoulée jusqu'au dernier grain sur le bonheur, l'évolution de l'art, la poésie et le purgatoire auquel elle est vouée, sur l'injustice et la beauté du monde...

Au rang des leçons Lombardiennes, voici ce qu'il m'a asséné en pleine figure et qui en tient

lieu : « A chaque épreuve, n'attendez jamais la compassion d'autrui : seules quelques âmes tendres par amitié, amour ou charité, vous seront fidèles. Les autres nourriront votre malheur. Retenez vos pleurs, cachez vos plaies : les hyènes mordent ceux qui saignent, les loups dévorent ceux qui crient, à moins que ce ne soit avec eux, les femmes quittent ceux qui supplient. » Je le dirai à mes enfants quand ils essuieront leur première déconvenue majeure... faire d'abord confiance à soi pour vaincre l'adversité, à contrecourant d'une tendance à la déresponsabilisation au profit des autres...bien qu'ils nous soient nécessaires.

JPJ : Que vous ont apporté ces échanges ? Que vous a légué Paul Lombard au fil de ses conversations ?

FD : Outre ces leçons de vie, outre une myriade d'anecdotes, outre d'incroyables récits que la succession des jours avait enfouis dans les profondeurs de la mémoire judiciaire, ces éternelles brèves de prétoires : deux choses qui en forment une sorte d'héritage presque transmissible.

Un amour encore épaissi du beau, des arts à travers quoi on voit le monde (sans lui dénier sa part honteuse, ce qu'il est) différemment : Chagall, dont la chaleur colorée révèle les pires extrémités, persécutions de l'homme (pogroms,...) en Russie, dit les choses, comme la musique, dans un langage plus touchant, plus parlant que les mots eux mêmes ... L'art, pour détendre, apaiser ou révolutionner le regard.

Une sorte de ferveur vitale, acquise avec la conscience de ce que l'on fait, grandit, qu'il n'y a pas de petite chose, combats, dossiers qui n'aient leur nécessité propre, leur grandeur. Car tout conspire à celle du monde. D'un monde meilleur. Derrière ses accents faussement lyriques, donquichottesque ou rêveurs, se terre ici une réalité : cet engouement, ce goût des choses et des autres est à l'origine de toutes entreprises humaines. Pour Voltaire, en substance : un moucheron fait plus de bruit qu'un lion endormi. Il ne faut pas faire de la politique ou avoir un mandat pour contribuer au bien commun. C'est en cela que Claude Parmentier, dans la dernière livraison commémorative du Pli d'Octobre 2017, rappelle le rôle politique, d'acteur social du juge, « aussi important que celui de nos représentants », affirme le Professeur Geoffrey Grandjean de l'ULG, convoqué pour densifier son étude. « Son rôle créateur se manifeste de plus en plus ouvertement. » Qu' « il trouve sa source dans la judiciarisation croissante, dans la multiplication des normes légale floues, à contenu variable, ou carrément inintelligibles et dans l'incapacité du législateur de proposer des

solutions justes à des problèmes nouveaux soulevés par des évolutions de notre société. » Là se loge le juge inventeur (de trésor), s'éventre, se dépouille le coffre ou la boîte à idées (du doyen de Leval) dans l'esprit du juge (et non dans les étangs d'Ixelles). Le tout « pour pallier, ajoute le Président de section émérite à la Cour de cassation, les carences du législateur et apporter aux citoyens l'apaisement que la loi doit normalement procurer ». Etre « un bon juge », à la Paul Magnaud, (cité dans notre livre dans le chapitre sur l'affaire Villemin) parfois, la sagesse modération en plus, pour en retrouver l'écriture en majuscules et le rôle en majesté (au sens du pouvoir même unipersonnel, miniature, de changement).

JPJ : Ainsi en va-t-il aussi de l'avocat et de son pouvoir créateur suggestif...

FD : Il y a toujours, pour autant qu'on l'écoute, « une promesse de l'aube », d'une aube nouvelle, pour peu qu'on l'écoute. Si ce n'est pour illuminer les yeux de la mère, la terre nourricière et ceux qui la peuplent, du moins pour briller dans les yeux de sa propre mère comme Romain Gary- déifié et choyé à l'excès : « Invente un empire où tout soit fervent ». supplie Saint Ex. « A défaut se défait souvent dans l'âme le nœud divin qui noue les choses ». Thémis en a sans doute, comme tant d'autres, grand besoin. Après deux millénaires de règne depuis Hammourabi... Oui, La justice en est un, d'empire. Mais sa ferveur est menacée : son abandon guette tous les acteurs de justice, prêts à désertir (juges, avocats ou procureurs), sous la pression de l'austérité budgétaire (l'illusoire better with less), l'inflation des dossiers à traiter, l'évolution sociale où la déconsidération du monde gagne le justiciable, la gratitude optionnelle et la volatilité de clients de plus en plus nombreux, phénomène social, accentué par la courbe de prospérité inversée, l'appauvrissement en temps de crise et la morosité ambiante qui en découle. Le temps des cadeaux offerts en pure signe de gratitude après le règlement de l'état de frais et honoraires (désormais conventionné car, s'il faut éclairer le client, il faut aussi s'en protéger, déficit de confiance oblige...) est presque révolu (soit dit sans matérialisme aucun, en toute chose seule compte l'intention...). « La logique (purement bureaucratique, ajoutons-nous) tue la vie », « quand l'incendie menace, use d'un contre-feu » disait encore Antoine de Saint-Exupéry, et j'ajoute... sacré !

JPJ : Vous évoquiez une kyrielle d'anecdotes... voudriez-vous en livrer trois pour allécher nos lecteurs, a avant d'en prendre congé ?

FD : Je vous lis trois ou quatre anecdotes racontées à la manière des grands conteurs

méridionaux, jamais pauvres en épithètes et rehaussés colorés, une frise fleurie, d'un bouquet de fleurs du mal parfois, comme se résume la vie de Paul Lombard.

« Nous étions », dit-il, « soucieux de ne jamais passer pour un besogneux, dangereuse coquetterie, feindre d'improviser, de survoler le dossier cent fois relu les nuits de veille. Moro-Giafferi était l'un de ceux-là. J'écoutai, amoureux transi, le grand orateur de la Méditerranée plaider dans les années 50 devant une chambre de la Cour d'appel d'Aix. Il s'arrêta, ramena à lui son énorme ventre, leva son énorme poing et le laissa tomber sur le pupitre dans un vacarme infernal. Le vacarme céda au silence. Brusquement, poussé par une fureur irrésistible, il harponna l'Avocat général : « Vous n'avez pas, Monsieur, le droit de m'interrompre. Votre supériorité, vous ne la devez pas à votre talent mais au menuisier qui vous a permis de me dominer du haut de votre chaire dérisoire ». Un vent de surprise traversa le tribunal car l'irrévérence du parquetier avait vraisemblablement échappé à tout le monde. Après son esclandre, Moro m'invita à déjeuner avec Raymond Philipetti, son ami de toujours. Le repas se prolongea et le vin de Sainte Roseline, au goût de lavande et de thym, coula à flot... Jeune stagiaire, j'allais quitter le restaurant fier comme Artaban : « Tu le veux, mon petit, et bien prends-le ». Moro m'avait fait cadeau de son dossier. Dans le tramway qui me ramenait à Marseille, j'en entrepris la lecture. Ses notes étaient partagées en deux : à droite, la trame de la plaidoirie tracée à l'encre noire, comprenant quelques idées, phrases assassines et dernières jurisprudences. A gauche, au crayon rouge, des mots hâtivement jetés ponctués d'une flèche, assortis d'un point d'interrogation et de quelques hiéroglyphes cabalistiques. Au moment de l'explosion à charge du Parquet, souligné en rouge : « Ici, je m'insurge ». Il s'était insurgé sans que le Procureur y fût pour quoi que ce soit. Dans la même veine, Pollak, autre forçat de la barre, avait un jour lancé : « Je ne lis jamais mes dossiers, ça m'évite d'avoir des idées préconçues ». Je suis le dernier disciple d'une génération d'avocats en voie de disparition, les pithécanthropes du droit ».

« J'étais au Lycée Thiers, le 27 mai (19)44, il devait être 10 heures. Les sirènes de l'école retentissent d'un meuglement continu : l'alerte. Je les entends encore. Les surveillants canalisent les élèves vers les sous-sols de l'immeuble voisin. Moi, je n'avais qu'une seule idée en tête : fuir ces catacombes bondées, pour visionner les actualités du Cinéac, situé à l'angle de la Canebière et du boulevard Garibaldi. Un moment d'inattention de notre guide allait me rendre la liberté. Marseille était déserte, je musarde quasi ingénument. A peine arrivé devant le cinéma, la terre se dérobe, se déchire dans un vacarme de géhenne, la ville éventrée se soulève comme un volcan : l'odeur de la mort était plus puissante que celle de la poudre. Pendant combien de temps me suis-je évanoui ? Quand je reviens à moi, tout ce que je sais, c'est que je suis dans les entrailles, dans les tripes sanglantes d'un cheval mort à qui je dois mon salut, sa chair m'ayant

servi de pare-éclats. Une pluie de bombes anglaises et américaines venait de s'abattre sur Marseille. C'est l'enfer, puis c'est le calme effrayant, les avions sont déjà loin. Une fumée âcre rendait les survivants pratiquement aveugles, des enfants sans bras, des hommes sans tête, des femmes dévêtues par le souffle qui rendait hideuse leur nudité. Un peu plus loin, tous mes amis, écrasés sous le béton, gisaient, victimes de leur discipline. Quand je fus de retour à la maison, ma mère, le visage ravagé par les larmes, posa le chapelet qu'elle égrenait frénétiquement. Ton père est parti à la recherche de ton corps. « Je suis là maman parce que j'ai désobéi », lui dis-je. Elle me gifla, éclata en sanglots et me serra si fort dans ses bras que je faillis mourir, pour de bon, étouffé. A compter de ce jour, ce qu'il me restait de jeunesse s'est définitivement évaporé. Hommage à la désobéissance.

« Picasso avait une splendide et superstitieuse manie : arrivé à l'aboutissement d'une grande étape de sa vie, sentimentale, picturale, artistique, il se délestait de ses pesanteurs, et en désertait les lieux. Nul ne put soupçonner l'ampleur de son œuvre éparpillée, logée sous un doux et épais drap de poussière tendu à l'intérieur de ses onze maisons, dans un état de préservation à peine croyable. J'ai assisté à l'inventaire des biens accumulés par Picasso dans sa villa cannoise, La Californie. Nous progressions dans la villa à pas extrêmement mesurés, voguant de découverte en émerveillement, des dizaines d'estampes bigarrées, d'esquisses, de céramiques chamarrées, carnets d'étude, moleskines de voyage, objets insaisissables à la beauté patibulaire, des toiles inédites, des yeux torves fixant après des années d'oubli les intrus patentés, un cabinet, un kaléidoscope de curiosités à nul autre pareil. Pérégrinant avec la prudence et la lenteur d'un joaillier, je pénètre, à un moment donné, dans une pièce. Par terre, à mes pieds, un ballet endormi, amas d'œuvres et de lettres enlaccées. Un vieux papier, moins poussiéreux, attire mon regard sans que la signature ne s'en dérobe. Je me baisse, c'était celle d'Apollinaire au bas d'une lettre envoyée à Picasso. Je la ramasse et souffle délicatement dessous. L'odeur vieillie me parvient encore, intacte, ces derniers parfums emprisonnés, soudainement dégagés, libérés avec une fine nuée de poussière. La dernière bouffée d'un autre temps captée. »

JPJ : Une anecdote plus amusante ?

FD : Paul Lombard est à un match au sommet au stade Vélodrome, match européen de l'OM à l'enjeu important justifiant que le maître daigne s'y « loger » et faire un bain de foule où se retrouve condensée toute sa clientèle réelle et potentielle, des milliers de personnes. Paul Lombard arrive en retard, pontifiant auprès des caciques du Club qu'il défend quand on s'est sucré de manière un peu trop occulte à l'occasion d'une transaction juteuse... Il se gare mal. Juste devant l'entrée du stade, son véhicule est connu : ce qui lui vaudra un appel micro au stade retentissant : Paul Lombard,

Maître Lombard est prié de déplacer son véhicule... la publicité la moins chère, la plus économe d'énergie et la plus efficace dans son fief. Marseille savait recevoir et Paul Lombard à son Cabinet aussi...

JPJ : Vous auriez pu citer sa rencontre avec Brel, ses échanges avec Trenet, ...

FD : « Nous étions un jour attablés Chez Félix, brasserie cannoise à la mode ». Me dit Lombard. « Trenet aperçut son coiffeur et l'invita à se joindre à nous. « Je viens de terminer mes mémoires », enchaîna l'invité. Le virtuose de la mise en pli se prenait pour le digne successeur du perruquier de Marie-Antoinette. « Je cherche désespérément un titre », continua-t-il sans rire. Un instant plus tard Trenet s'écria : « Je l'ai votre titre. Les essais de mon peigne ! »...

Et tant d'autres Happy Hours de Paul Lombard, qui pourraient, verre ou pas à la main, toge provisoirement pendue au vestiaire, occuper l'Open Bar... de Liedggggggchhhhhh.

JPJ : Vous posez une dernière question rituelle à Paul Lombard : à toutes les générations qui vous suivront, que direz-vous encore ? La réponse ne saurait mieux terminer ces confraternelles évocations...

FD : Je ne crois pas aux générations, je crois en l'être humain. Si je devais donner un seul conseil à un enfant de ce siècle, je lui demanderais de ne pas se conformer à son époque. Je lui dirais : montrez-vous au monde tel que vous êtes, rien n'exige autant de courage. Si vous vous destinez au barreau, j'ajouterai : les avocats ont bien des défauts, mais ce sont ceux que l'on retrouve toujours au rendez-vous des libertés menacées. Chaque fois qu'un homme est à défendre, un avocat se lève. A vous maintenant.

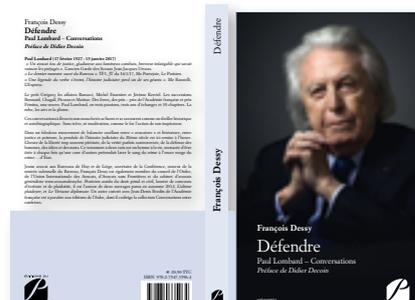
Affectueux et amicalement. Paul LOMBARD

1 Préfacé par Didier Decoin, de l'Académie Goncourt, Ed. du Panthéon, Filiale Hachette, Paris, sortie octobre 2017, 310 p.

2 <http://open.barreaudeliège.be/?p=3436>

3 <http://open.barreaudeliège.be/?p=2361>

4 <http://open.barreaudeliège.be/2016/06/16/jean-denis-bredin-lavocacademicien/>



LE LAMBEAU, de Philippe Lançon



Pour résumer le livre, nous citerons Frédéric Beigbeder : « Philippe Lançon est l'un des rares survivants des attentats de Charlie Hebdo. De cette expérience horrible, il a tiré un livre lumineux ».

Il se trouvait, en effet, à la conférence de la rédaction, aux côtés de Charb, Cabu, Wolinski... lorsque les tueurs pénétrèrent dans les lieux. Compte tenu de son état, il fut laissé pour mort et échappa de la sorte au coup de grâce. L'auteur raconte sa « reconstruction » et sa convalescence à la Pitié-Salpêtrière d'abord, à l'hôpital militaire des Invalides ensuite, du 7 janvier 2015, jour de l'attentat, au 13 novembre 2015, jour où, à New York, il apprit que tout recommençait ou plus exactement continuait (p. 509).

Philippe Lançon qui, un 7 janvier, quitta Bagdad, ne pouvant contrôler sa peur face aux événements, se retrouva mutilé par un acte de guerre un 7 janvier, dans un pays, la France, où il se croyait en sécurité.

Le livre est difficile à commenter. « Toute opinion commence à me paraître vaine, honteuse, si elle n'est pas aussitôt recadrée, nuancée, précisée, voire détruite, par le cadre expérimental de celui qui l'énonce » (p. 303). Et plus loin : « Il y avait une abjection de la pensée, lorsqu'elle croyait donner sens immédiat à l'événement auquel elle était soumise » (p. 351). Tout jugement serait donc illégitime s'il ne s'autorise d'une expérience similaire ? Nous avouons dans un premier temps notre malaise devant pareilles déclarations mais finalement comprenons ce que veut signifier l'auteur : il souhaite « échapper au carrousel des commentaires, qu'ils soient prophétiques ou didactiques » (p. 351). Comme nous reconnaissons n'avoir jamais été les victimes d'un attentat, nous multiplierons les citations et éviterons de trop « commenter » (relevons qu'une autre interprétation est possible : Philippe Lançon, à la page 303, décrirait son état d'esprit à une certaine phase de son traitement, lequel état serait appelé à évoluer).

Ainsi que dit ci-dessus, pour l'essentiel, il s'agit du récit d'une « reconstruction » (au sens chirurgical) : « Mon esprit (...) est de plus en plus soumis à mon corps (...). Maintenant, le corps s'éveille de nouveau à la vie, mais il le fait par des sensations inédites, imprévisibles, douloureuses, que l'esprit ne parvient à assimiler, et qu'il accueille comme des intrus » (p. 414 et 415). L'esprit est donc la représentation de ce qui arrive au corps, ce qui correspond à l'anthropologie de Spinoza. « On n'échappe pas à l'enfer dans lequel on est, on ne le détruit pas. Je ne pouvais pas éliminer la violence qui m'avait été faite, ni celle qui cherchait à en réduire les effets. Ce que je pouvais faire en revanche, c'était apprendre à vivre avec, l'appivoiser, en recherchant, comme disait Kafka, le plus de douceurs possible » (p. 384 et 385). Trois œuvres littéraires vont principalement l'aider : la Recherche du temps perdu (Proust), spécialement le passage narrant la mort de la grand-mère, les lettres à Milena (Kafka) et la Montagne magique (Thomas Mann). « C'est en écrivant cette chronique que j'ai pris conscience d'un état que, jusqu'ici, je dissimulais plus ou moins : je ne parvenais plus à évoquer ce que je voyais ou lisais sans le lier ouvertement à mon expérience. Elle était devenue le filtre, la vésicule par laquelle tout circulait » (p. 449). On ne peut s'empêcher de penser à Jean-Paul Kauffmann, ancien otage au Liban, dont toute l'œuvre littéraire sera définitivement empreinte de cette expérience.

Il surmonte ainsi l'épreuve de sa reconstruction, tant physique que psychique, grâce à ses lectures. Il reliera d'ailleurs régulièrement chaque événement de sa vie à un élément de celles-ci. Son amour de la musique (Bach etc.), ses relations familiales, les nouvelles relations dans le monde médical, nées lors des nombreux mois d'hospitalisation, et sa volonté de survivre pour honorer les morts du 7 janvier l'ont aidé dans sa quête.

Par une description « chirurgicale » des événements de sa vie, tant passée que présente, il tente de se reconstruire en partageant, avec le lecteur, ses douleurs, ses inquiétudes, ses peurs, ses rencontres.

Le lecteur est touché par la sincérité (apparente du moins) du livre, jamais Philippe Lançon ne donne de leçon et il se borne à exposer ce qu'il ressent, même si ce n'est pas « politiquement

correct » : « Je ne supporte pas plus les discours anti-musulmans que les discours pro-musulmans. Le problème, ce ne sont pas les musulmans, ce sont les discours » (p. 288). D'un autre côté, il décrit la scène suivante : « A une station, un jeune Arabe est monté. Il avait l'air mauvais, la casquette vissée sur le crâne. Il s'est assis sur un strapontin. (...) Il dardait des regards agressifs à droite, à gauche, comme pour vérifier l'effet qu'il produisait : « Je fais en sorte d'être exactement ce que vous pensez, et je suis pire encore, parce que vous le voulez. » Son allure, ma faiblesse, la fausse indifférence des passagers, tout m'a rendu triste au – delà de ce que j'aurais pu imaginer. Il est descendu avant moi » (p. 506). Il donne d'ailleurs sa définition du « politiquement correct » : « une forme de puritanisme renouvelé par les sirènes du progressisme et la colère des minorités » (p. 378).

Il s'abstient d'ailleurs de toute analyse politique sur le terrorisme, l'islamisme ou la liberté d'expression ; il fait juste le récit d'un « reporter » qui, bien malgré lui, est l'objet de son propre reportage, un autoreportage en quelque sorte.

L'écriture du livre l'a sans doute sauvé psychologiquement, outre le travail de son chirurgien (une femme) : « La séparation entre fiction et non-fiction était vaine : tout était fiction, puisque tout était récit-choix des faits, cadrage des scènes, écriture, composition. Ce qui comptait, c'était la sensation de vérité et le sentiment de liberté donnés à celui qui écrivait comme à ceux qui lisaient » (p. 365 et 366). De la même manière, il n'existe pas de vrai documentaire, un film est toujours le point de vue d'une subjectivité.

L'humour n'est pas absent : « ...ce courrier de la Sécurité sociale qui me demandait sur un ton comminatoire si, après bientôt trois mois, j'étais toujours en arrêt maladie. Auquel cas, ajoutait le fonctionnaire, je devais le prouver dans les meilleurs délais, faute de quoi une procédure serait engagée. (...) A part moi, tout le monde a ri : l'automatisme de l'administration sortait d'une pièce de Ionesco, dans laquelle bienheureusement je ne jouais pas » (p. 444).

À lire.

Fatima OMARI et André TIHON

CHRONIQUE CULINAIRE : L'HÔTEL RESTAURANT LE ZUR POST



Il m'avait laissé un souvenir ému, il y a plus de 15 ans, et, lors de nos retrouvailles récentes, il a, de nouveau, tenu ses promesses : le Zur Post.

Restaurant couronné par une étoile au Michelin, le Zur Post est situé à St Vith. Si vous êtes comme moi et que vous vous laissez guider par votre GPS, soyez attentif, la devanture est discrète et il se peut que vous passiez devant, sans le voir, au premier coup d'œil...



Il offre un cadre cosy, un accueil chaleureux et discret de la part de la maîtresse de maison ainsi qu'une table raffinée qui valent vraiment le déplacement (durant les beaux jours, on mange en terrasse).

Dans l'assiette, les associations sont d'une grande finesse et très gouteuses. En outre, les

conseils en matière de vins sont parfaitement avisés.



La carte est composée d'un menu Prestige à 95€ (5 services), d'un menu Gourmand à 69€ (4 services) ainsi que de quelques entrées et plats.

Tout l'intérêt de la carte réside dans le fait que vous avez accès aux entrées et plats proposés dans les menus.

Enfin, le fait que certaines entrées peuvent également être choisies en plat ravira les appétits les plus grincheux.

Je recommande particulièrement le Pigeon d'anjou (légèrement fumé et rôti, jus de Madeire, asperge et purée d'épinards) et l'association Morilles et Foie de canard, qui m'ont laissé un souvenir impérissable.



L'Œuf fermier « soufflé » Asperges, jeune Epinards et Mousseline de Pommes de Terre ; le King Crab cuit au four, Echalotes, Beurre « Café de Paris » ; le filet d'Agneau en crôte d'Herbes, Asperges belges, Echalottes au Balsamico, Mousseline de Pommes de Terre sont également à mentionner.

La carte des vins est judicieusement garnie de bouteilles de maisons classiques avec quelques surprises bien agréables (comme, par exemple, quelques vins allemands qu'il est intéressant de découvrir).

Vous pouvez également profiter des quelques chambres que mettent à votre disposition Eric et Carina PANKERT pour un prix tout à fait raisonnable (129 € la nuit avec le petit déjeuner, outre des formules comprenant également le repas du soir avec forfait vins).

Le restaurant est fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi.

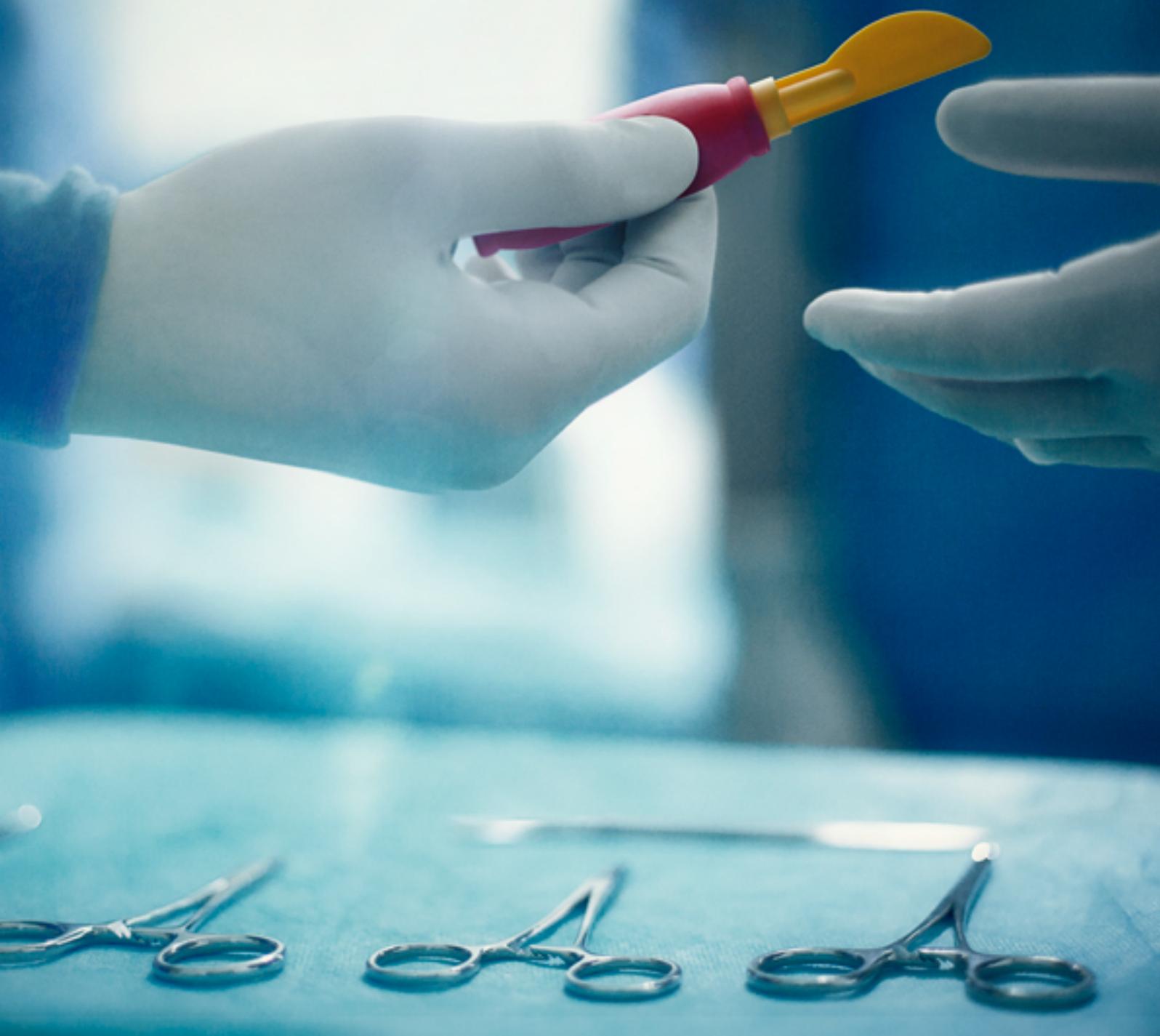
En tout état de cause, il s'agit là vraiment d'une excellente adresse dont la qualité à tous égards vous ravira et vous laissera un excellent souvenir.

Hotel Restaurant Le ZUR POST, Hauptstrasse
39 à 4780 Saint-Vith – 080/228027

Xavier BAUS



Compter sur les meilleurs outils,
c'est crucial.



STRADA LEX

LA CERTITUDE D'ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ

Pour toute question, offre de prix, présentation
personnalisée ou formation gratuite, contactez-nous.
0800 39 067 - info@stradalex.com
www.stradalex.com



strada lex
BELGIQUE

LIMELOGIC

LIWEFROGIC



LE spécialiste réseau

GESTION DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

Limelogic a choisi de faire de la gestion de réseaux informatiques et du support à vos utilisateurs son seul et unique métier.

La formation de notre équipe et le développement de nos outils sont compatibles avec les logiciels **D-Lex** et **Jurisoft**.



Forfait invariable

FORMULE INÉDITE

Un forfait mensuel invariable quels que soient la quantité d'interventions, le temps passé et les pannes matérielles.



Modèle innovant

CONCEPT « ALL-IN »

Nos clients peuvent prévoir leurs dépenses de maintenance informatique et le remplacement matériel à l'euro près !



Unique en Belgique

24H/24 - 7J/7

SUPPORT EN FRANÇAIS/NÉERLANDAIS/ANGLAIS

www.limelogic.be



Rue Ernest Solvay, 29 - 4000 Liège
Avenue Louise, 149 - 1050 Bruxelles



00 32 (0)4 221 10 10
00 32 (0)2 850 94 07



info@limelogic.be